

RAPPORT DE MISSION

AFRIQUE DU SUD

STAGIAIRES 2024-2025

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT

JULIETTE **BEAULIEU-LAVOIE**
CLOVIS **BROCHU**
ARNAUD **DUFOUR**
ÉLYE **PLOURDE**
VINCENT **ROY**

28 AVRIL 2025

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et les membres de son conseil d'administration, l'équipe de la Direction de l'accueil et de la mission éducative ainsi que les différents partenaires de la Fondation pour leur appui dans la réalisation de la présente mission. Une petite pensée particulière à nos coordonnateurs, Julien Calille et Lisa Côté, qui nous supportent avec une grande douceur dans tous les aléas de ce stage. Cette mission sera une occasion unique d'apprentissages pour les stagiaires, de même que pour le Québec.

Un grand merci également à toutes les personnes rencontrées, en amont et au cours de notre mission, pour votre temps et votre générosité. La richesse de ce rapport est intimement liée à vos perspectives et à vos expertises.

Enfin, nous remercions l'organisme LOJIQ pour son soutien financier significatif et son accompagnement personnalisé. Ce financement est l'une des conditions *sine qua non* de cette mission et nous en sommes fort reconnaissants.

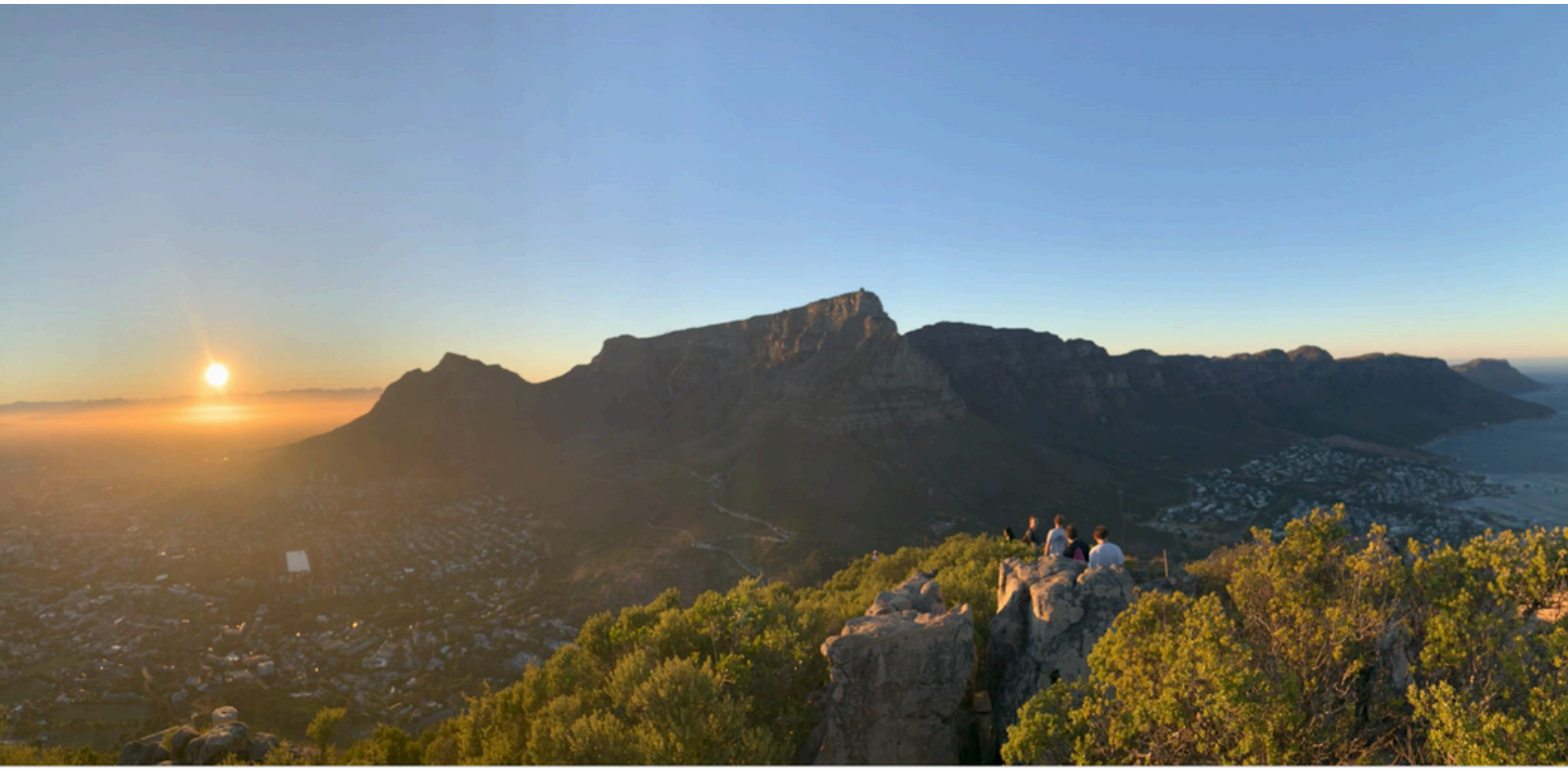
lojiq Les Offices jeunesse internationaux du Québec



AVANT D'ENTAMER LA LECTURE

Nous avons conscience que la destination choisie, l'Afrique du Sud, possède un historique qui nous exposait à des réalités sensibles, notamment sur les questions raciales et de disparités de richesse. Afin d'adopter une posture à la fois respectueuse et rigoureuse lors de notre mission, nous nous sommes informés et responsabilisés sur les dispositions adéquates à prendre et la posture idéale à adopter. Cette prise de conscience s'est notamment cristallisée par différentes rencontres avant notre départ avec des personnes ayant une expérience ou une expertise sur les dynamiques propres à l'Afrique du Sud. Comprendre nos biais s'est avéré essentiel pour véritablement s'étonner, déconstruire les mythes et préjugés que nous pouvions avoir et, ultimement, bénéficier au maximum des perspectives diverses des personnes rencontrées.

Sauf indication contraire, nous tenons aussi à préciser que toutes les photos de ce rapport sont issues de notre © **Collection personnelle FJCB 2024-2025**.



STAGIAIRES 2024-2025



Juliette
Beaulieu-Lavoie



Clovis
Brochu



Arnaud
Dufour



Élye
Plourde



Vincent
Roy



L'AFRIQUE DU SUD EN BREF

CATÉGORIES	SOUS-CATÉGORIES	INFORMATIONS
GÉOGRAPHIE	Superficie du pays	1,2 million de km^2
	Pays limitrophes	Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zimbabwe
	Carte du pays	 (routard.com, 2025)
	Provinces	Cap-Occidental, Cap-Oriental, Cap-Nord, État libre, Gauteng, KwaZulu-Natal, Limpopo, Mpumalanga, Nord-Ouest
	Capitales	Le Cap, capitale législative Pretoria, la capitale administrative Bloemfontein, capitale judiciaire
	Plus grande ville	Johannesbourg

L'AFRIQUE DU SUD EN BREF (SUITE)

CATÉGORIES	SOUS-CATÉGORIES	INFORMATIONS
SOCIÉTÉ, CULTURE ET SYMBOLES	Population	62 millions d'habitants (2022)
	Langues officielles (12)	Afrikaans, Anglais, Langue des signes sud-africaine, Ndébélé du Transvaal, Sotho du Nord (aussi connue sous les noms de Sepedi ou de Pedi), Sotho du Sud (sesotho), Swati, Tsonga, Tswana, Venda, Xhosa, Zoulou.
	Hymne national	National Anthem of South Africa qui combine les paroles *Die Stem van Suid-Afrika* et de *Nkosi Sikelel' iAfrika*. Cinq langues sont utilisées pour l'interprétation, soit le xhosa, le zoulou, le sotho du sud, l'afrikaans et l'anglais.
	Drapeau	 (Wikipédia, 2025)

L'AFRIQUE DU SUD EN BREF (SUITE)

CATÉGORIES	SOUS-CATÉGORIES	INFORMATIONS
POLITIQUE	Régime politique	République parlementaire avec présidence exécutive
	Système électoral	Système semi-proportionnel, scrutin binominal
	Chef d'État ou de gouvernement	Président Cyril Ramaphosa
ÉCONOMIE	Monnaie	Rand sud-africain
	PIB (Produit intérieur brut)	380 milliards US$ en 2023 (Groupe Banque Mondiale, 2025)
	PIB/habitant	6022 US$ par capita en 2023 (Groupe Banque Mondiale, 2025)
	Taux d'inflation	2,7% en mars 2025
	Indice de GINI	0,63 en 2014, ce qui en fait le pays le plus inégalitaire au monde selon cet indicateur
Développement humain	IDH (Indice de développement humain)	0,717 en 2022, ce qui le place au 110e rang sur 193 pays

PERSONNES RENCONTRÉES

Au Québec, en présence ou en ligne

- **J. Tladi et L. Maphanga –** Premier secrétaire aux affaires politiques et Troisième secrétaire aux affaires administratives au Haut-Commissariat sud-africain à Ottawa.
- **Patrick Giasson et Cédric Drouin –** Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole (DRIIP) de l'Assemblée nationale du Québec.
- **Félix Beaudry-Vigneux –** Chef de pupitre pour l'Afrique australe et occidentale au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).
- **Martin Crevier –** Stagiaire postdoctoral en histoire à l'Université du Québec à Montréal. Sujets d'étude : Colonialisme – Empire britannique et Commonwealth.
- **Pascale Boudreau –** Ancienne agente de migration du service extérieur au Haut-commissariat du Canada en Afrique du Sud à Pretoria.
- **Xavier Philippe –** Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne. Spécialiste en droit constitutionnel, justice transitionnelle et droit international pénal et humanitaire.
- **Marianne Séverin –** Docteure en sciences politiques et chercheuse associée au Centre de recherche *Les Afriques dans le monde* (LAM), à l'Université Sciences Po Bordeaux.
- **Joanie Thibault-Couture –** Docteure en sciences politiques et conseillère aux études supérieures à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke.
- **Magali Paquin –** Agente de recherche à l'Assemblée nationale du Québec et membre de la cohorte 2005-2006 de la Fondation Jean-Charles Bonenfant.
- **Mohamed Sesay –** Professeur en sciences sociales à l'Université York et coordonateur du programme en études africaines. Spécialiste en études africaines, droit international, criminologie et sciences politiques, particulièrement au regard de l'Afrique subsaharienne.

À Johannesbourg

- **Mike Rossos et Benita Pavlicevic –** Consultants en développement international et anciens militants contre le régime de l'apartheid.
- **Tshepo Madlingozi –** Commissaire pour la Commission sud-africaine des droits humains.
- **Zaid Kimmie –** Directeur exécutif de la *Foundation for Human Rights*.
- **Itumeleng (Tumi) Magoai –** Responsable du programme pour la justice de la *Foundation for Human Rights*.
- **Mosangoaneng (Mosa) Leteane –** Coordonnateur de projet pour le programme *Unfinished Business of the Truth and Reconciliation Commission* de la *Fondation for Human Rights*.
- **Razia Saleh –** Directrice aux archives et à la recherche de la Fondation Nelson Mandela.
- **Lucie Pagé et Jay Naidoo –** Ancienne journaliste pour Radio-Canada et ancien ministre du *Reconstruction and Development programme* sous Nelson Mandela.

PERSONNES RENCONTRÉES (SUITE)

À Pretoria

- **Dimitri Thériault –** Deuxième secrétaire aux affaires politiques et économiques du Haut-Commissariat du Canada en Afrique du Sud.
- **Danaline Franzman –** Sous-ministre à la Justice sociale et à la Participation citoyenne au ministère de la Justice et du Développement constitutionnel
- **Nokuthula Luvuno, Noluthando Nkosi, Mdumiseni Wakaba, Ngwako Ramphadi, Nthapeleleng Seleka, Nkhumbuleni Munyai, Witness Ndou, Modiba Mantsha Maite et Nkhangweni Mashau** – ministère de la Justice et du Développement constitutionnel.

Au Cap

- **Christo Van der Rheede, Daniela Ellerbeck, Ismail Joosub, Brenda Steyn et Abigail Baker –** Foundation FW de Klerk.
- **Marianne Camerer et Dineo Seabe –** Professeures en administration publique à la Nelson Mandela School of Public governance de l'Université du Cap.
- **Shanil Haricharan et Vincent Savary-Jackson –** Professeur à la Nelson Mandela School of Public governance de l'Université du Cap et employé du parti de l'Alliance démocratique.
- **Achmat Patience –** Responsable des relations internationales et du protocole au Parlement provincial du Cap-Occidental.
- **Daylin Mitchell et Reagen Allen –** Président et vice-président du Parlement provincial du Cap-Occidental.
- **Memory Booysen, Dave Bryant, Duwayne Jacobs, Donna Stephens et Thomas Walters –** Députés du Parlement provincial du Cap-Occidental issus de divers groupes parlementaires (l'Alliance démocratique, le Congrès national des *Coloured* et l'Alliance patriotique).
- **Roderick Thyssen et Linda Mqikela –** Directeur des relations internationales et Responsable des relations internationales pour le gouvernement provincial du Cap-Occidental.
- **Pazuma Stofile, Sulleiman Henry, Ashura Noordeen et Dean Rulsen –** Membres des différents départements de l'Exécutif du Parlement provincial du Cap-Occidental.
- **James Styan et Muchfiqoh Galiem –** Directeur de cabinet du Maire et coordonnatrice au soutien aux élu-e-s à la Mairie du Cap.
- **T. Lyons, P. Hahndiek, M. Plaatjies, G. Matakane et J. Manyange –** Responsables aux travaux de l'Assemblée nationale du Parlement de l'Afrique du Sud.
- **Adv. Me Phindela, Vuyo Mnana et Shahida Bowers –** Responsables aux travaux du Conseil national des provinces du Parlement de l'Afrique du Sud.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS i
AVANT D'ENTAMER LA LECTURE ii
PRÉSENTATION DES STAGIAIRES iii
L'AFRIQUE DU SUD EN BREF iv
PERSONNES RENCONTRÉES vii

INTRODUCTION 1
PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION 3
A. L'Afrique du Sud à l'ombre de son passé 3
B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid 6
1. La Constitution de 1996 8
2. L'État sud-africain et son système parlementaire 9
C. Le défi de la transition, de l'espoir au désenchantement 13
D. La cohésion sociale reflétée dans l'organisation sociale 14
PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE 18
A. La participation économique 18
1. Développement économique, ressources naturelles et énergie 18
2. Accès à l'emploi 21
3. Accès au logement et organisation spatiale de l'espace habité 26
B. La participation sociale 32
1. Accès et qualité des services : santé et éducation 32
2. Sécurité publique et criminalité 37
3. Égalité des genres 41
4. Immigration et difficultés d'intégration 44
5. Identités et appartenances 46
C. La participation démocratique 55
1. Le projet de société sud-africain 55
2. Expérience démocratique et confiance envers les institutions 58
3. Citoyenneté, conscience démocratique et participation publique 60
CONCLUSION 63

BIBLIOGRAPHIE 68
ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ 78
BUDGET 79
TABLEAU DÉTAILLÉ DES DÉPENSES 80
GLOSSAIRE 81
LISTE DES ABRÉVIATIONS 83
NOS RENCONTRES EN IMAGES 84

INTRODUCTION

Année après année, la cohorte des stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant a la chance de réaliser une mission exploratoire à l'international, composante essentielle de leur stage. Par cette mission, les stagiaires portent leur regard sur une juridiction étrangère et s'initient aux rouages de son système parlementaire. Cette année, les stagiaires ont choisi de se rendre en Afrique du Sud pour conduire leur mission exploratoire. À l'occasion d'un séjour s'étant échelonné du 25 février au 11 mars 2025, ils ont multiplié là-bas visites, rencontres et découvertes.

Jeune démocratie, l'Afrique du Sud porte sur ses épaules le poids d'un lourd héritage politique : l'expérience de l'apartheid. Cette période qui couvrit presque toute la seconde moitié du xx^{e} siècle, mais dont les racines remontent au passé colonial, aura eu pour effet de séparer la population sud-africaine en fonction de l'origine ethnique de ses différents groupes. Dans l'optique de ceux qui en furent les instigateurs, cette ségrégation devait réguler tous les aspects de la vie dans toutes les strates de la société. De telle sorte que, si la chute de l'apartheid et l'élection à la présidence de Nelson Mandela en 1994 marquèrent un tournant majeur pour le pays, certaines fractures sociales, économiques et politiques, conséquences du régime de l'apartheid, constituent encore aujourd'hui des obstacles de taille au déploiement de la démocratie sud-africaine. Or voilà que la volonté concertée des Sud-Africains, déterminés à guérir ces blessures, convoque à la barre de l'Histoire un projet de société mobilisateur pour la société sud-africaine postapartheid : la reconstruction du tissu social.

C'est ce vaste chantier de reconstruction qui intéressa la présente cohorte de stagiaires dans le cadre de leur mission exploratoire. Plus précisément, les stagiaires se sont intéressés à l'Afrique du Sud à l'aune du concept de cohésion sociale, désirant savoir ce qui unit et désunit la société sud-africaine dans le présent contexte. D'autant que l'heure se prêtait au bilan. Car vingt années se sont écoulées depuis la réalisation de la dernière mission exploratoire en Afrique du Sud, menée par la cohorte 2005-2006 des stagiaires Bonenfant.

INTRODUCTION

Compte tenu de la sensibilité de la situation sud-africaine et de la rapidité des changements politiques et sociaux, tant en Afrique du Sud qu'à l'échelle géopolitique, un autre séjour se justifiait pour prendre le pouls des nouvelles tensions politiques qui guettent la société sud-africaine trente ans après son combat contre l'apartheid. Après tout, l'Afrique du Sud est un État membre du G20 et du BRICS de même qu'un pôle diplomatique incontournable d'Afrique subsaharienne et du **panafricanisme**. À cet égard, l'influence que l'Afrique du Sud est appelée à jouer dans l'échiquier international dans les années à venir touche même le Québec, comme en témoigne l'entente de coopération signée en 2018 par le premier ministre Philippe Couillard et Helen Zille, première ministre du Cap-Occidental.

Le présent rapport vise à rendre compte de la riche expérience que les stagiaires ont faite à l'occasion de leur mission internationale en Afrique du Sud. Les prochaines pages déclinent l'analyse des facteurs de cohésion comme de fracture de la société sud-africaine. Le rapport est organisé en trois grandes sections, correspondant chacune à un aspect de la cohésion sociale : la participation économique, la participation sociale et la participation démocratique. Disséminés dans le texte, des encadrés proposent des pistes de comparaison avec le Québec et dressent par-là autant de miroirs au bénéfice du lecteur ou de la lectrice qui désire réfléchir aux pratiques québécoises en matière de cohésion sociale. Si le corps central du rapport expose les résultats de recherche comme tels, les parties afférentes consignent des informations utiles à la lecture (tableau synthèse, glossaire) et mettent en exergue les étapes de planification de la mission (programme, budget).

Les stagiaires espèrent que ce rapport saura rendre justice à l'enthousiasme et au plaisir qu'ils et elles ont pris à la réalisation de cette inoubliable mission exploratoire.

Arnaud, Clovis, Élye, Juliette et Vincent,
Stagiaires 2024-2025 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Juliette Beaulieu-Lavoie Élye Plourde

Vincent Roy Arnaud Dufour Clovis Brochu

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

A. L'Afrique du Sud à l'ombre de son passé

La démocratie sud-africaine compte parmi les plus jeunes du monde : ce n'est que depuis plus ou moins trente ans qu'elle élit son chef d'État par suffrage universel (1994) et qu'elle est munie d'une constitution garantissant un véritable État de droit (1996). Or, la démocratie sud-africaine, sa structure politique et ses institutions parlementaires ne peuvent être comprises qu'à condition de les situer par rapport au contexte de ségrégation raciale que connut l'Afrique du Sud entre 1948 et 1990 : l'**apartheid**. S'il n'atteint sa forme achevée que dans la seconde moitié du xx^{e} siècle, le régime ségrégationniste de l'apartheid se présente à plusieurs égards comme le point culminant d'une trajectoire politique dominée par la discrimination raciale dès l'arrivée des premiers colons européens dans la région du Cap, à compter de 1652. Le recours aux esclaves – surtout venus des régions africaines voisines (Madagascar, Mozambique) et d'Asie du Sud-Est (Inde, Malaisie) – contribua tôt à l'introduction d'un critère racial pour penser et organiser la colonie naissante (Teulié, 2019, p. 69). La discrimination ethnique entre Européens et non-Européens se pérennisa d'une manière telle qu'elle allait demeurer un facteur politique déterminant de la société sud-africaine même après l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique en 1834.

C'est donc pour ainsi dire toute l'histoire sud-africaine antérieure à 1994 qui est traversée par des lois à caractère racial. Celles-ci visaient non seulement à réguler les relations entre les différentes ethnies, mais elles servirent souvent aussi de prétexte à des politiques publiques ciblées, notamment dans le champ de l'économie. Par exemple, au début du xx^{e} siècle, le problème de l'exode rural est pris à bras-le-corps *ethniquement* par le gouvernement anglo-**boer** de l'époque : le *Native Urban Areas Act* de 1923 permit la ségrégation spatiale des populations noires affluant massivement vers les villes, ce qui donna lieu aux premiers ***townships***, ces quartiers d'habitations de fortune pour les non-Blancs (c'est-à-dire les Noirs et les ***Coloured***) (Musée de l'apartheid, visite, 28 février 2025). Similairement, d'autres lois comme le *Native Labour Regulation Act* (1911) et le *Mines and Works Act* (1913) vinrent ségréguer le monde du travail afin de mieux l'orchestrer, permettant notamment le transfert de travailleurs d'un secteur à l'autre pour répondre aux manques de main d'œuvre (Teulié, 2019, p. 234-235).

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

A. L'Afrique du Sud à l'ombre de son passé



(Visite de Soweto, 26 février 2025)

Si la promotion d'une hégémonie blanche fut revendiquée à des fins économiques, elle fit également l'objet du politique. C'est ainsi que l'identité des **Afrikaners** tendait, dès le début du xviiie siècle, à se formuler en termes ethniques, de même que leur projet politique en général : fonder une nation africaine blanche et politiquement souveraine en Afrique du Sud. Le combat pour l'autonomie politique de la minorité afrikaner, cheval de bataille du Parti national (1914-1997), conditionna l'agenda de ce parti jusqu'à son ascension au pouvoir le 26 mai 1948, année du début de l'apartheid. Entre 1948 et 1984, 148 lois furent votées par le parlement sud-africain avec pour motif d'opérer une séparation économique, sociale et politique des Blancs et des non-Blancs dans toutes les strates de la société, des plus superficielles aux plus profondes. Pendant que l'apartheid dit « mesquin » (*petty apartheid*) restreignait toilettes, cinémas ou bancs publics à un groupe ethnique ou à un autre (Soweto, visite, 26 février 2025), le « grand » apartheid concourrait à faire des non-Européens des citoyens de seconde zone (Teulié, 2024, p. 12).

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

A. L'Afrique du Sud à l'ombre de son passé

On les confina à des aires géographiques déterminées, on limita leur accès à l'éducation, on leur interdit les emplois qualifiés ; on alla même jusqu'à légiférer dans les sphères les plus intimes de la vie – comme c'est le cas du *Immorality Amendment Act* de 1950, qui interdit les rapports sexuels interraciaux.



(Musée du District Six, 5 mars 2025)

Avant que le régime de l'apartheid ne commence à rétropédaler à compter de 1984 sous la pression internationale, la société sud-africaine, comme résistant tragiquement à la marche de l'Histoire, s'entêta presque un demi-siècle dans son éclatement (Teulié, 2019, p. 265). D'importants gouffres socioéconomiques et identitaires furent creusés durant l'apartheid, d'où le défi politique extraordinaire que ce régime laissa pour legs aux générations futures : celui de la transition démocratique et de la construction d'une société postapartheid.

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

Puis en 1994, le « miracle sud-africain » : c'est ainsi que la presse relaya l'élection de Nelson Mandela (1918-2013), chef emblématique du Congrès national Africain (ANC), comme premier président noir de l'Afrique du Sud. La prise de pouvoir de l'ANC consolida deux phases de luttes politiques qui s'étendirent quasiment tout au long du xx^{e} siècle – la création de l'ANC remonte à 1912 – jusqu'à l'élection de Mandela comme président le 10 mai 1994.



(Hôtel de ville du Cap, 27 février 2025)

La première de ces phases est celle durant laquelle les différents mouvements antiapartheid allièrent leur force pour faire fléchir le régime ségrégationniste. Longue marche vers la liberté, le combat politique de l'ANC fut marqué par des soubresauts d'une rare violence, comme le massacre de Sharpeville en 1960, l'émeute étudiante de Soweto en 1976 ou encore l'assassinat de certains chefs de la résistance, comme Steve Biko, en 1977.

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

Tous ces évènements ne manquèrent pas d'envoyer des signaux d'alarme de plus en plus clairs à la communauté internationale quant au désastre de l'apartheid, un système basé sur la discrimination raciale, la répression et la propagande. Au moment de sa révocation par le président afrikaner Frederik Willem de Klerk à compter du début de l'an 1990, l'apartheid était un régime fragilisé à l'extrême : les Sud-Africains – y compris les groupes ayant historiquement bénéficié de la ségrégation – étaient prêts pour une nouvelle configuration de l'ordre politique.



(Fondation FW Klerk, 4 mars 2025)

Plus courte en durée (1990-1994), la seconde phase fut le point tournant de la transition démocratique pendant laquelle furent négociés les paramètres du nouveau régime politique. En 1991 débuta donc la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) impliquant au total plus d'une vingtaine de groupes sociaux et politiques distincts. Le défi de cette transition n'était pas tant de s'entendre sur son objectif final – implanter la démocratie et se doter d'une nouvelle constitution – que de satisfaire aux exigences des multiples parties prenantes dont chacune cherchait à faire prévaloir son interprétation des réformes à instaurer. Dans la foulée de ces négociations déroulées sous haute tension eurent finalement lieu les premières élections libres du pays le 27 avril 1994. Fut aussi lancée en avril 1996 la commission Vérité et Réconciliation (TRC) dont le président était l'archevêque anglican Desmond Tutu (1931-2021), célèbre militant antiapartheid et prix Nobel de la paix en 1984.

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

L'objectif de la TRC : faire la lumière sur la violation des droits humains pendant l'apartheid, puis offrir, dans une logique de justice restaurative, l'**amnistie** à ceux qui commirent des crimes. Au terme de cette transition vers la démocratie, la « **nation arc-en-ciel** » – c'est ainsi que Desmond Tutu baptisa la nouvelle Afrique du Sud postapartheid – se dota d'institutions démocratiques, au premier chef d'une nouvelle constitution. Les institutions qui furent implantées au tournant de cette période sont celles que l'Afrique du Sud connaît encore aujourd'hui.

1. La constitution de 1996

We, the people of South Africa,
Recognise the injustices of our past ;
Honour those who suffered for justice and freedom in our land ;
Respect those who have worked to build and develop our country ; and
Believe that South Africa belongs to all who live in it, united in our diversity.

- *Constitution de l'Afrique du Sud*, préambule

La Constitution de l'Afrique du Sud entra officiellement en vigueur le 4 février 1997 en remplacement de la constitution intérimaire adoptée en 1991. Dans l'optique de ceux qui l'ont élaborée, la Constitution est la clé de voute du régime postapartheid : elle énonce le « nouveau pacte social » de l'Afrique du Sud (X. Philippe, 2019, p. 48). Comme pièce législative suprême, la Constitution exprime autant l'idéal démocratique de la société sud-africaine postapartheid qu'elle met en place les mécanismes constitutionnels devant permettre l'avènement concret de cette société. La Constitution est ainsi le produit d'une volonté politique forte, celle d'établir de nouvelles bases pour le pays en prenant acte des injustices du passé, afin de s'en prémunir dans l'avenir.

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

Effet de cette volonté, le chapitre second du texte constitutionnel consiste en une Charte des droits et libertés (*Bill of Rights*) énumérant une trentaine de droits et libertés fondamentaux parmi lesquels : le droit à la dignité, à la sécurité, à la vie privée, le droit de vivre dans un environnement sain ; la liberté de pensée, de discours, de mouvement, d'association, etc. D'ailleurs, comme nous l'ont rappelé de nombreuses personnes rencontrées en Afrique du Sud, l'étendue des droits et libertés déclarés au chapitre second permet à la Constitution sud-africaine d'être reconnue au niveau juridique comme l'une des plus libérales au monde (Department of Justice and Constitutional Development, entretien, 2025).

La Constitution prévoit surtout, grâce à de multiples dispositions, la configuration générale du système politique sud-africain. Elle le fait en conférant une valeur constitutionnelle à certains principes ou fonctions, dans le but de les rendre inaliénables. Par exemple, la Constitution établit la structure de l'État, elle le dote de diverses institutions et elle définit son fonctionnement parlementaire. Il est utile, pour la suite de ce rapport, d'énumérer ici quelques caractéristiques essentielles du système politique et parlementaire sud-africain.

2. L'État sud-africain et son système parlementaire

L'Afrique du Sud est une république parlementaire de type présidentiel. Le président est élu par suffrage universel, et les élections sont conduites selon un mode de scrutin proportionnel plurinominal, pour des mandats d'une durée de cinq ans. De plus, l'écosystème politique de l'Afrique du Sud est multipartite en vertu de la Constitution, de sorte à induire une meilleure représentativité démocratique. Une séparation des branches du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire est également observée. Le régime de l'Afrique du Sud postapartheid comporte trois paliers de gouvernements : le palier national, le palier provincial et le palier municipal. Leur mandat, la portée de leur pouvoir ainsi que leur interaction les uns avec les autres sont prévus par la Constitution.

L'Exécutif, qui a pour siège la ville de Pretoria, pilote le pays au moyen de politiques nationales dans presque tous les champs de compétence : la défense nationale, le logement, l'industrie, le transport et la voirie, etc. (South African Parliament, visite, 10 mars 2025).

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

Le président, chef de l'État, est élu par le Parlement face auquel il est, par conséquent, imputable. Bicaméral, le parlement d'Afrique du Sud, quant à lui situé au Cap, est composé de deux chambres. D'une part, l'Assemblée nationale : elle compte 400 membres en tout et elle forme l'assemblée législative du pays à l'échelle nationale. Compte tenu du système électoral proportionnel, 200 des membres de cette chambre sont issus de la représentation territoriale alors que les 200 autres sont issus des listes de candidats. D'autre part, le Conseil national des Provinces, formé par un total de 90 membres élus, soit 10 par provinces (voir paragraphe suivant). Instaurée en remplacement du Sénat, cette chambre permet un travail collaboratif entre les différentes provinces et le gouvernement national (Western Cape Provincial Parliament, visite, 5 mars 2025).



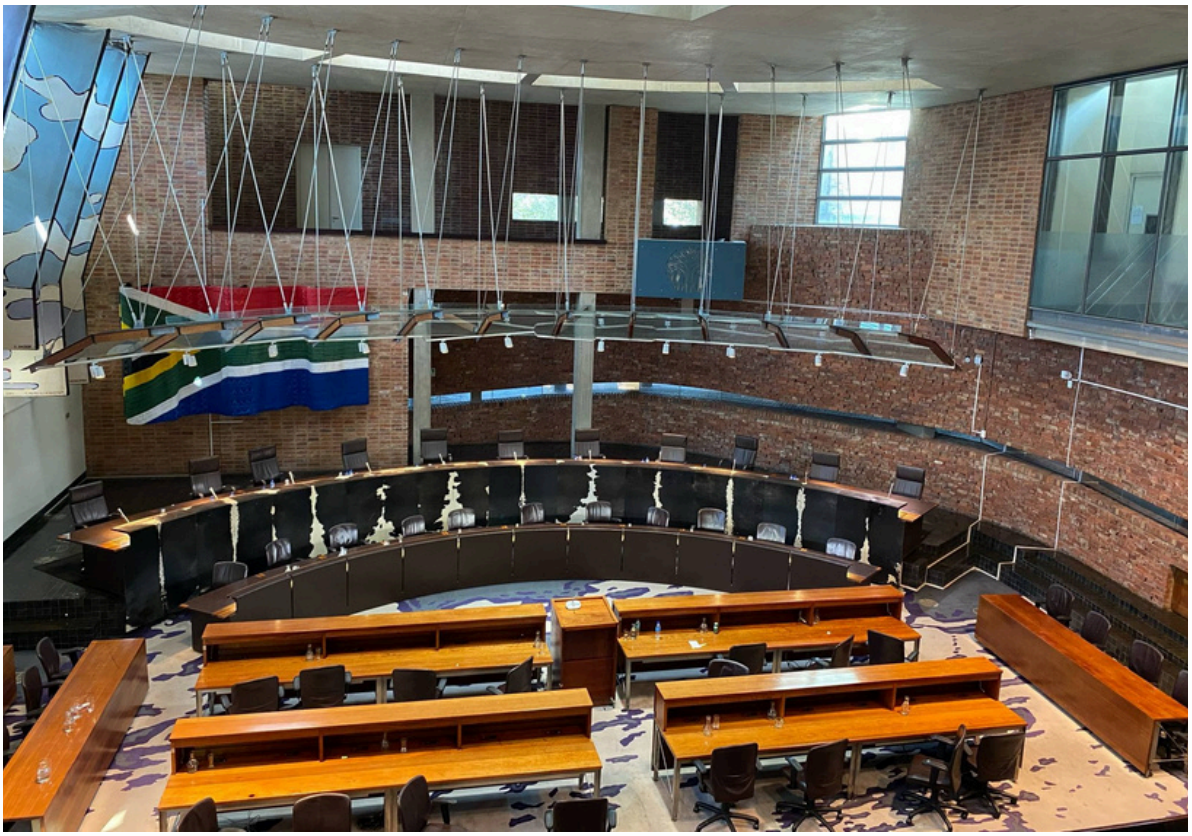
(Conseil national des provinces, 10 mars 2025)

À l'échelle provinciale, l'Afrique du Sud est divisée en neuf provinces listées dans la Constitution. Chacune des provinces possède sa propre assemblée législative. Cette dernière confère à chaque province une autonomie politique dans certains champs de compétence, eux aussi délimités constitutionnellement – essentiellement l'éducation, la santé et les services sociaux. Ainsi, même si l'Afrique du Sud est un État central, sa configuration politique provinciale fait de lui un régime possédant des caractéristiques fédérales.

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

Du reste, chaque province est munie de son assemblée législative – monocamérale –, comportant plus ou moins de sièges en fonction de l'importance démographique des provinces.

Parce qu'il fut instauré dans le souci d'implanter une démocratie saine, stable et durable, le système politique sud-africain postapartheid est soutenu par de nombreux dispositifs constitutionnels. Ceux-là agissent à titre de garde-fous de la démocratie, notamment dans le domaine du pouvoir judiciaire (Department of Justice and Constitutional Development, visite, 28 février 2025). Par exemple, la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, instaurée en 1994, joue un rôle essentiel tant dans la défense des droits fondamentaux des personnes marginalisée que dans la surveillance de l'action présidentielle et gouvernementale, dont elle évalue la constitutionnalité (De Vos, 2019).



(Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, 27 février 2025)

B. Fondements démocratiques d'une société postapartheid

D'importantes instances indépendantes visant à protéger la démocratie sont également inscrites au chapitre 9 de la Constitution. Par exemple, le Protecteur public et l'Auditeur général assurent la reddition de comptes de l'État sud-africain et de ses différentes institutions. Quant à elles, les quatre des commissions permanentes prévues par la Constitution – la Commission sud-africaine des droits humains (SAHRC), la Commission pour l'égalité des genres (CGE), la Commission électorale indépendante (IEC) et la Commission pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques (CRL Rights Commission) – réalisent un travail de veille pour réunir les conditions sociales et politiques d'un meilleur vivre-ensemble et d'une plus grande justice sociale.



(Parlement de l'Afrique du Sud, salle de commission, 5 mars 2025)

En somme, le nouveau régime sud-africain fut le véhicule dont le peuple sud-africain voulut se doter pour rêver d'une société meilleure et pour donner corps à ses aspirations de liberté. Mais alors que trente années se sont écoulées depuis le « miracle sud-africain », l'heure est propice pour le bilan.

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

C. Le défi de la transition, de l'espoir au désenchantement

Première élection libre en 1994, nouvelle constitution en 1996, création d'institutions remplaçant l'appareil d'État de l'apartheid, mise en place de la TRC afin de mettre la lumière sur les violations des droits humains de cette période trouble : autant d'éléments qui constituent la transformation d'un régime ségrégationniste vers une société fière de sa diversité. Le processus de sortie de l'apartheid, mis en branle dès l'élection de F. W. de Klerk à la présidence de l'Afrique du Sud en 1989, en fut un de négociation, qui évita de peu la guerre civile. Les espoirs de plus d'une génération furent investis dans ce processus, comme autant d'âmes décidant de converger les unes vers les autres, dans un même objectif de société égalitaire et prospère.

Cependant, 30 ans plus tard, le défi de la transition est encore une tâche inachevée. La société sud-africaine est demeurée la société la plus inégalitaire au monde et ce, toujours largement liée à l'origine ethnique. Le taux de chômage « officiel » (puisqu'il exclut les dizaines de milliers d'immigrants illégaux) est de 32,1% et grimpe à 45,5% chez les jeunes (Statistics South Africa, 2025). Pour ce qui est de la possession terrienne, les 7,8% de la population blanche d'Afrique du Sud possèdent toujours plus de 70% des terres, héritage direct des politiques de ségrégation spatiale de l'apartheid (Department of Rural Development and Land Reform, 2017).

Progressivement, une large partie de la population sud-africaine perdit confiance envers le système politique et envers l'ANC, au pouvoir depuis 1994 (Soweto, visite, 26 février 2025). Cette perte de confiance s'est traduite par une baisse continue de la participation électorale entre 1999 et 2024, de 71,8 % à 40,9 % de la population en âge de voter. En 2024, l'ANC perdit même sa majorité, l'obligeant à former un gouvernement d'unité nationale avec son opposition historique, l'Alliance démocratique (DA) (Mbete, 2024).

Peut-être plus que les autres nations du monde, l'Afrique du Sud est à la recherche de cohésion sociale, d'une plus grande harmonie entre les différentes parties de la société. Après 30 ans dans une nouvelle ère sociopolitique à tenter d'ériger une société « arc-en-ciel », il est bon de se questionner sur les défis et les faiblesses qui subsistent dans la construction de la cohésion sociale sud-africaine. Il est également important de s'interroger sur les atouts de ce pays, puisque cette nation et ses habitants ne s'adressent pas sans fierté au reste du monde.

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

D. La cohésion sociale reflétée dans l'organisation sociale

Ce qui a intéressé la cohorte 2024-2025 des stagiaires Bonenfant, c'est la question de la cohésion sociale. Qu'est-ce que la cohésion sociale ? Comment la cohésion sociale s'incarne-t-elle dans le contexte particulier qui est celui de l'Afrique du Sud ? Quels sont les freins à la cohésion sociale ? Enfin : qu'est-ce que l'étude de la cohésion sociale dans le contexte sud-africain peut nous apprendre sur le Québec et son avenir, tant en ce qui concerne ses institutions politiques que ses enjeux sociaux ?

Questions de recherche :

- ***À la lumière de ses institutions démocratiques et de ses politiques publiques, quels facteurs influencent la cohésion sociale en Afrique du Sud ?***
- *Parallèlement, qu'est-ce que le Québec peut apprendre des défis contemporains de l'Afrique du Sud et ses stratégies pour y face ?*

Le choix de notre question de recherche s'est réalisé en symbiose avec notre choix de destination. Si d'autres cohortes ont, par le passé, misé sur une enquête ciblée et à l'intérieur d'un secteur bien défini, la nôtre a voulu faire le pari d'une approche plus multisectorielle. Celle-ci devait nous permettre d'embrasser du regard toute la société sud-africaine, autant sur les aspects économiques, sociaux que politiques. Notre question de type « parapluie » justifiait donc une prise de contact avec une diversité d'acteurs clés de la société sud-africaine provenant des sphères politiques, institutionnelles, universitaires, communautaires et de la société civile.

Tout d'abord, la cohésion sociale. Naturellement, il ne s'agit pas d'un concept univoque, bien qu'il y ait certainement un air de famille entre les définitions existantes. En voici quelques-unes :

« Une société qui s'efforce d'assurer le bien-être de tous ses membres, lutte contre l'exclusion et la marginalisation, crée un sentiment d'appartenance, favorise la confiance et offre à ses membres la possibilité de s'élever sur l'échelle sociale » (Organisation de coopération et de développement économique, 2012) ;

D. La cohésion sociale reflétée dans l'organisation sociale

« Social Cohesion is the extent to which people are co-operative, within and across group boundaries, without coercion or purely self-interested motivation » (Burns et al., 2018) ;

« Quality of social cooperation and togetherness of a collective, defined in geopolitical terms, that is expressed in the attitudes and behaviors of its members. A cohesive society is characterized by resilient social relations, a positive emotional connectedness between its members and the community, and a pronounced focus on the common good » (Dragolov et Boehnke, 2025).

Cette flexibilité du concept de cohésion sociale s'explique par le fait qu'il est utilisé pour cadrer des politiques publiques ou pour analyser des groupes sociaux. Il est donc adapté et adaptable afin de décrire une réalité, aborder un problème. Il est également souvent défini à la négative, soit par l'analyse de ce qui rend une société non cohésive. Informés par la littérature sur la cohésion sociale, nous avons fait un choix similaire, soit de déterminer les éléments essentiels d'une société cohésive plutôt que d'utiliser un concept substantiel.

Lors de nos rencontres avec les différents intervenants en Afrique du Sud, il nous est apparu clair qu'une société cohésive permet :

1. la participation économique du plus grand nombre de ses membres
2. la participation sociale du plus grand nombre de ses membres et comme élément non négligeable de la participation sociale ;
3. la participation démocratique de ses membres.

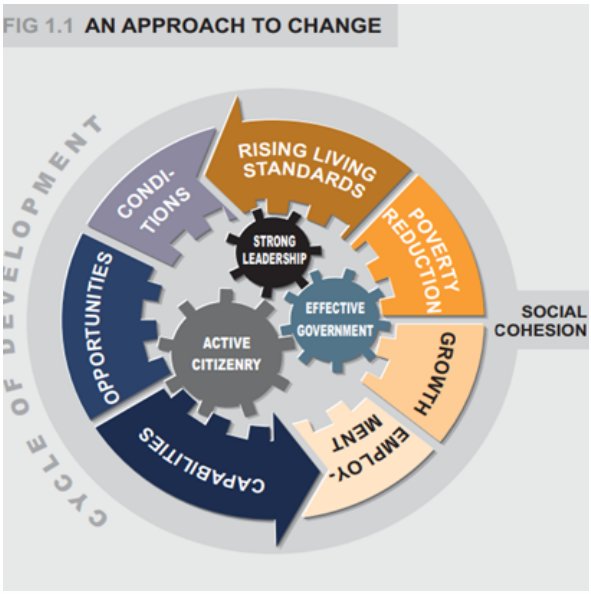
Ces trois éléments essentiels de la cohésion sociale forment ensemble la structure du présent rapport.

Le choix de notre thématique est d'autant plus à propos qu'il ne peut pas se faire reprocher d'être l'importation d'un cadre analytique occidental sur une société qui ne l'est pas totalement. Les milieux académique et politique sud-africains font l'usage de ce concept afin d'analyser la société sud-africaine ou pour cadrer son développement.

PARTIE I : UNE NATION À LA RECHERCHE DE COHÉSION

D. La cohésion sociale reflétée dans l'organisation sociale

The South African Index indique notamment que le niveau de cohésion sociale en 2024 serait modéré, avec des variables fortes, comme l'identification au fait d'être Sud-Africain (72,2%) et des variables faibles, comme le sentiment que les règles sont respectées en Afrique du Sud, notamment par les politiciens (36,6%) (Dragolov et Boehnke, 2025).



(Salga national Conference, 2016)

Du point de vue institutionnel, les différents paliers gouvernementaux font également usage du concept. Le *National Development Plan 2030* (NDP) (2011), suite du *Reconstruction and Development programme* (RDP) débuté à la fin de l'apartheid, utilise le concept de cohésion sociale et l'associe avec le fait de « bâtir la nation », d'unir les sud-africains au-delà de leurs différences, notamment en favorisant l'usage de services et d'espaces publics communs (National Planning Commission, 2012). D'autres documents de réflexion ont été produits dans le même sens, comme la *National Strategy for Developing an Inclusive and Cohesive South African Society* (2012). Les gouvernements locaux, par le biais de l'Association des gouvernements locaux d'Afrique du Sud (SALGA), ont également mis sur pied, en 2016, un *Strategic & Annual Performance Plan 2017-2022* adressant la question de la cohésion sociale (Salga National Conference, 2016; Department of Arts and Culture, 2012). Dans ces trois cas, la vision de la cohésion sociale passe par l'amoindrissement des inégalités socioéconomiques (voir image ci-dessus).

D. La cohésion sociale reflétée dans l'organisation sociale

Cependant, les acteurs sociaux que nous avons rencontrés se sont montrés critiques de la manière dont était traitée et conceptualisée la cohésion sociale par le gouvernement. La responsabilité de la promotion de la cohésion sociale en Afrique du Sud incombe au ministère des Sports, des Arts et de la Culture. Conséquemment, le gouvernement ferait surtout la promotion de la cohésion sociale via des aspects plutôt symboliques et événementiels, comme les grandes compétitions sportives (Coupe du monde de rugby en 1995 ou Coupe du monde de soccer en 2010), limitant ainsi son champ d'action et réduisant sa portée au niveau politique (Z. Kimmie, entretien, 27 février 2025).

La cohésion sociale au Québec

Qu'en est-il du Québec? Le concept a-t-il la même résonance? À vrai dire, le concept semble être moins structurant, les usages en sont variés et font moins l'objet d'une réflexion globale sur l'état de la cohésion sociale au Québec. Il est notamment utilisé dans le tout premier article de l'actuel projet de loi 84, *Loi sur l'intégration nationale*, portant sur l'intégration des nouveaux arrivants au Québec. Le concept se trouve également à l'article 6 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, de laquelle découle le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2017). Il est alors utilisé dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) utilise également le concept, suivant une définition du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour souligner les liens entre la cohésion sociale et la sécurité (Institut national de santé publique du Québec, 2019).

Le Québec pourrait faire le choix d'une vision plus intégrée de la cohésion sociale, afin de l'utiliser comme concept clé dans la manière de comprendre les défis sociaux et économiques qu'il rencontre.

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

1. Développement économique, ressources naturelles et énergie

L'Afrique du Sud doit le fait d'être l'une des premières puissances économiques du continent africain à un certain nombre d'avantages compétitifs, comme des infrastructures développées et des secteurs économiques forts, dont les secteurs minier et manufacturier. En 2016, le secteur minier contribuait à lui seul à 10% du produit intérieur brut (PIB) sud-africain et le secteur manufacturier, à 22%. Pour cette même année, l'Afrique du Sud contribuait ainsi à plus de 60% de la valeur ajoutée manufacturière africaine, notamment dans le secteur de l'automobile (Hugon, 2016). Ses autres secteurs économiques clés sont l'agriculture, la foresterie, le tourisme, le secteur du détail et la finance (Banque africaine du développement, 2024). Cependant, depuis la fin de l'apartheid, l'économie sud-africaine s'est largement transformée, passant d'une économie primaire et secondaire à une économie tertiaire, près de 70% du PIB en 2016 (The World Bank, 2018).

Certains des acteurs sociaux rencontrés lors de notre mission nous ont témoigné que, s'il y avait une communauté d'intérêts à mettre fin à l'apartheid au sein de l'ANC, les divisions sur les visions du développement économique sont devenues plus importantes après 1994 (J. Naidoo, entretien, 3 mars 2025). La trajectoire suivie par l'Afrique du Sud, notamment sous l'impulsion de Thambo Mbeki, vice-président sous Mandela et deuxième président élu démocratiquement en Afrique du Sud, en fut une de croissance « néo-libérale », via d'importants investissements étrangers et le *Black Economic Empowerment* (**BEE**), une politique de discrimination positive ayant mené à l'avènement d'une élite économique noire (largement des anciens leaders de l'ANC). Cependant, ce maintien dans une trajectoire économique « orthodoxe » n'a pas rapidement mené à une économie plus inclusive pour de larges pans de la population (Genre-Grandpierre, 2004).

Parallèlement à ce développement économique classique, l'Afrique du Sud s'est dotée de plans afin de structurer la sortie de la pauvreté de sa majorité noire, tout d'abord par le RDP et ensuite, le NDP. Dans les deux cas, la réduction de la pauvreté et la réponse aux besoins de base de la population ont constitué et constituent toujours les cibles prioritaires.

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Les différents rapports sur les succès de ces plans montrent des progrès limités dans la lutte contre la pauvreté. Près de la moitié de la population serait toujours en situation de pauvreté, bien que depuis 1994, une classe moyenne noire, *coloured* et asiatique se soit constituée et que le niveau d'extrême pauvreté ait diminué de 33,8% à 18,8% (1996-2015), avec une malheureuse recrudescence durant la pandémie (The World Bank, 2018). L'une des clés de cette baisse est la distribution de prestations sociales, dont profitent 63% de la société sud-africaine (Meiring, Kannemeyer, & Potgieter, 2018). Le défi identifié dans le NDP et dans les rapports qui documentent son évolution demeure l'avènement d'une croissance économique accompagnée d'une forte croissance d'emploi (The World Bank, 2018; Maile, Tsegay, Manigena, & Abrahams, 2024).

Par ailleurs, l'énergie, en Afrique du Sud, constitue un problème social et économique à deux facettes. Premièrement, l'Afrique du Sud dépend encore largement du charbon (en 2015, le charbon constituait 70% de l'approvisionnement énergétique). Sur le territoire sud-africain se trouvent d'ailleurs 95% des réserves de charbon du continent (Mérenne-Schoumaker, 2018). Cette disponibilité fait des mines de charbon un secteur d'emplois relativement bien rémunérés et ne requérant qu'une faible scolarisation. En termes d'emplois directs, le secteur du charbon représente 90 000 emplois, mais fait vivre indirectement plus de 2 millions de personnes (Le360Afrique, 2024). Il s'agit donc d'un piège énergétique freinant la transition écologique sud-africaine.



(Les tours de Soweto, 26 février 2025)

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Deuxièmement, le sous-investissement dans l'entretien des infrastructures énergétiques, et tout particulièrement au sein de la société d'État d'électricité Eskom, entraîne des conséquences multiples sur l'ensemble de la société sud-africaine. Eskom, fournissant 95% de l'électricité du pays, est passé de l'un des meilleurs fournisseurs d'électricité au monde au début des années 2000, à un réseau en manque de sources énergétiques, avec des infrastructures désuètes, qui ne réussit pas à répondre à la demande du pays (Le Monde, 2023). Par conséquent, la société sud-africaine expérimente des épisodes de délestage, où des quartiers entiers peuvent être plongés dans le noir pendant des heures. L'impact direct sur l'économie serait de l'ordre d'une baisse du potentiel de croissance de 2% en 2023 et de près de 1% en 2024 (Nervo, 2025). Les acteurs pouvant se le permettre ont donc amorcé une grande transition vers l'autoproduction, grâce à l'énergie solaire, ou encore se procurent des génératrices au diesel. Cette situation renforce les inégalités déjà présentes dans le pays, puisque les entrepreneurs et les quartiers les plus pauvres n'ont pas d'alternatives au réseau public (Béraud, 2023).



(Soweto, 26 février 2025)

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Hydro-Québec, vecteur de cohésion sociale ?

Si elle est basée de manière prédominante sur les services, l'économie québécoise repose aussi en bonne part sur les ressources naturelles. Mais c'est surtout le secteur énergétique qui retient l'attention. Le fleuron de l'économie québécoise est l'hydroélectricité, une énergie renouvelable qui correspond à 96,5% de l'énergie produite au Québec (Hydro-Québec, 2025). Plus qu'un important ressort économique de l'État québécois – Hydro-Québec enregistre des surplus nets de 2,6 milliards de dollars en 2024 (Hydro-Québec, 2025) –, l'énergie produite par la société d'État est parvenue au statut de symbole national, en raison de l'autonomie énergétique appréciable qu'elle permet. La création d'Hydro-Québec, sa nationalisation et la réalisation de ses grands projets énergétiques sont ainsi devenues les grands jalons d'un récit historique partagé par un grand nombre de Québécois, au bénéfice de la cohésion sociale québécoise. Cet engouement est confirmé par des manifestations culturelles comme la pièce de théâtre *J'aime Hydro* en 2016, qui viennent traduire la relation significative des Québécois à cette entreprise collective.

La tentative d'articuler le développement économique avec certaines valeurs sociales – tentative qu'atteste, par exemple, la tradition du coopératisme au Québec – est aussi un fait notable des politiques énergétiques québécoises. Dans cet esprit, les dividendes d'Hydro-Québec sont redistribués aux citoyens québécois, qui en sont les actionnaires, sous la forme d'une contribution aux revenus du gouvernement du Québec (4 milliards en 2024) (Hydro-Québec, 2025). De plus, un plafonnement du prix de l'électricité permet d'assurer un accès équitable à l'énergie aux usagers québécois. Enfin, parce qu'elle se concentre sur la production d'énergies propres, la société d'État Hydro-Québec joue aussi un important rôle dans la marche vers la carboneutralité et la sobriété énergétique. Alors que les défis climatiques mettent une pression de plus en plus forte sur les sociétés, des choix économiques viables sur le plan environnemental ne seront que toujours plus essentiels pour préserver le tissu social québécois. Le projet de loi 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, actuellement à l'étape de l'étude détaillée, s'intéresse justement au rôle et à la mission d'Hydro-Québec dans le contexte actuel.

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

2. Accès à l'emploi

La société sud-africaine est confrontée à un enjeu de chômage de masse et l'accès à un emploi stable et de qualité demeure un privilège pour plusieurs citoyens. En date du 31 décembre 2024, le taux de chômage officiel s'élevait à 32,1% dans la population générale et atteignait même les 45,5% de la population chez les moins de 35 ans, segment de la population affectée de manière chronique et disproportionnée par cette problématique (Statistics South Africa, 2025). Or, ces statistiques générales masquent plusieurs contrastes entre divers groupes populationnels. De fait, il existe des disparités notables entre les provinces. Par exemple, la province du Cap-Occidental détient un taux de chômage de 20,3% tandis qu'il atteint les 41,9% pour la province voisine du Cap-Oriental (Statistics South Africa, 2025). Quant à l'appartenance raciale, le chômage affecte de manière disproportionnée les populations noires (36,1%) par rapport aux populations *coloured* (21,7%), asiatiques (11,7%) ou blanches (8,5%) (Statistics South Africa, 2025). Enfin, en analysant l'évolution du taux de chômage depuis le début de la transition démocratique, il est possible de constater que la société sud-africaine n'a malheureusement pas progressé, en grande partie à cause de la croissance démographique trop soutenue (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024). De fait, le taux de chômage en 1994 s'élevait à 20,0% et n'a cessé d'augmenter depuis (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024).



(Centre-ville de Johannesbourg, 27 février 2025)

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Le manque d'emploi amène la population sud-africaine à se tourner vers diverses solutions pour subvenir à ses besoins. Ainsi, 31,5% de l'ensemble de la main-d'œuvre du pays travaille dans le secteur informel (World Bank, 2024). Ce secteur est non réglementé et est constitué de différents types d'emploi, tels que le commerce de rue, les services domestiques ou l'agriculture (Statistics South Africa, 2025). En général, les travailleurs de ce secteur ne bénéficient d'aucune protection sociale et leurs conditions de travail sont non réglementées (Statistics South Africa, 2025).

De même, plusieurs Sud-Africains décident de déménager dans une autre province du pays à la recherche d'opportunités d'emploi, de meilleures conditions de travail ou d'un coût de la vie plus abordable (Statistics South Africa, 2025). En raison de leur vigueur économique, les provinces du Gauteng et du Cap-Occidental sont les principales destinations des migrants internes et, par conséquent, 30% et 24% de leurs résidents respectifs sont nés dans une autre province (Statistics South Africa, 2025).



(Soweto, 26 février 2025)

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Enfin, pour de nombreux Sud-Africains, une solution face au chômage endémique consiste à quitter le pays. Au total, approximativement 915 000 Sud-Africains résideraient à l'étranger, principalement au Royaume-Uni, en Australie, aux États-Unis, au Canada, aux Émirat-Arabes-Unis et aux Pays-Bas (Migration Policy Institute, 2020). Les émigrants sud-africains sont de manière générale hautement qualifiés, ce qui contribue au phénomène de la fuite des cerveaux en Afrique du Sud (Kaplan et Höppli, 2017).

En dépit d'un taux de chômage élevé, le gouvernement sud-africain a mis en place plusieurs initiatives pour protéger les travailleurs et lutter contre la précarité. Depuis 2019, il existe désormais un salaire minimum national obligeant tous les employeurs à verser un montant pour chaque heure travaillée, et ce, pour l'ensemble des travailleurs (Department of Employment and Labour, 2025). Indexé annuellement, il s'élève à 28,79 rands par heure de travail, soit approximativement 2,15$ (Department of Employment and Labour, 2025). Pour ceux qui sont victimes d'une perte d'emploi ou d'un accident de travail, il existe respectivement l'*Unemployment Insurance Fund* (UIF) et le *Compensation Fund* pour leur offrir un soutien financier. Toutefois, la gestion de ces programmes fut critiquée à de nombreuses reprises par l'Auditeur général entre autres pour une reddition de compte déficiente, une insolvabilité des fonds généraux et de nombreuses fraudes (Auditor-General South Africa, 2025).

La gravité de la crise du chômage et la pauvreté qui en découle incite le gouvernement à accorder la priorité à cet enjeu (National Planning Commission, 2012). Cela se traduit notamment par la mise en place de programmes visant à créer des emplois dans des secteurs à forte capacité d'absorption de la main-d'œuvre (National Planning Commission, 2012). Ainsi, les principaux programmes qui existent pour créer des emplois d'ordre public sont l'*Expanded Public Works Programme* (EPWP) et le *Community Work Programme* (CWP). Le premier, en plus de fournir une rémunération et des formations, offre de l'ouvrage temporaire dans les projets des secteurs de la construction, des services sociaux, de l'environnement et de la culture aux personnes sans emploi ou sous-employée (Department of Public Works and Infrastructure, 2025).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Le second s'attarde à fournir des emplois de manière constante principalement dans le secteur municipal de communautés vulnérables (South African Government, 2025). Enfin, le *Presidential Youth Employment Intervention* (PYEI) a été publié en 2020 avec comme objectif de permettre à la jeunesse, un segment de la population particulièrement affectée par le chômage, d'atteindre son plein potentiel au niveau de l'emploi.

En raison de son passé discriminatoire, il existe de nombreuses initiatives en Afrique du Sud pour s'assurer que l'accès à l'emploi soit exempt de discrimination et soit accordé en fonction des qualifications. À la fin de l'apartheid, l'État sud-africain a en effet instauré le *Employment Equity Act* (EEA) pour assurer une représentation équitable de l'ensemble des groupes sociaux dans tous les secteurs d'activités et pour lutter contre les disparités à l'emploi (Department of Employment and Labour, 2019). Cette loi instituait également la *Commission for Employment Equity* afin de veiller activement à la mise en œuvre de cette loi. En raison de la sous-représentation des personnes noires, des femmes et des personnes en situation de handicap dans le milieu de travail et les postes d'autorité, le gouvernement sud-africain a présenté en 2022 un amendement au EEA (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024). Désormais, depuis le 1er janvier 2025, les entreprises de plus de 50 employés peuvent se faire imposer par le gouvernement des cibles de recrutement qui sont établies en fonction du secteur d'activité (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024). Similairement, un autre programme vise également à réparer les injustices du passé au niveau de l'emploi : le BEE. Ce programme instauré en 2003 et bonifié en 2013 évalue la présence des minorités au sein d'une entreprise et accorde une cote en fonction de l'actionnariat, de la répartition des postes de contrôle, de l'investissement dans les compétences des employés, de l'approvisionnement préférentiel et de la contribution communautaire (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024). En plus de favoriser leur image de marque, détenir une cote élevée permet aux entreprises d'avoir un meilleur accès aux contrats gouvernementaux lors des processus d'appels d'offres publics (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

3. Accès au logement et organisation spatiale de l'espace habité

Cadre légal et politique de la ségrégation territoriale

L'organisation de l'espace en Afrique du Sud a été profondément marquée par des lois ségrégationnistes mises en place dès le début du XX^{e} siècle. Parmi elles, trois lois majeures ont contribué à institutionnaliser une séparation raciale et des inégalités d'accès au logement et à la propriété foncière : le *Group Areas Act* (1950), le *Natives Resettlement Act* (1954) et le *Bantu Homelands Citizen Act* (1970).

Le *Group Areas Act* (1950) imposait une division stricte des zones résidentielles en fonction de l'appartenance raciale, interdisant aux populations non blanches de posséder ou d'occuper des terres dans des zones réservées aux Blancs (O'Malley Archives, paragr. 1). L'application de cette loi a mené à la destruction de quartiers multiculturels comme District Six au Cap en 1966, où plus de 60 000 habitants *coloured* ont été expulsés de force vers des zones périphériques éloignées et mal desservies (South African History Archive, 2010 ; Musée du District 6, visite, 5 mars 2025).



(Musée du District Six, 5 mars 2025)

Le *Natives Resettlement Act* (1954) a renforcé la ségrégation spatiale en permettant le déplacement forcé des populations noires hors des zones urbaines réservées aux Blancs. Elle renforçait ainsi le *Group Areas Act*, en permettant des expulsions à grande échelle et en assurant une application stricte de la ségrégation raciale (O'Malley Archives, paragr. 2).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Cette loi a facilité des expulsions massives, comme celles des habitants de quartiers multiculturels comme Sophiatown à Johannesburg, relocalisés dans des townships comme Soweto et Langa (O'Malley Archives, paragr. 2 ; Soweto, visite, 26 février 2025). Le *Bantu Homelands Citizen Act* (1970) visait, quant à lui, à attribuer une citoyenneté fictive aux populations noires en les rattachant à des **bantoustans** (ou *homelands*) même s'ils n'y avaient jamais vécu, les privant ainsi de leur nationalité sud-africaine (O'Malley Archives, paragr. 2). La création des bantoustans visait à légitimer l'exclusion des populations noires des zones blanches, les transformant en étrangers aux yeux de leur État.

Ces trois lois visaient un objectif commun : institutionnaliser la ségrégation raciale en marginalisant les populations noires et *coloured*, notamment par des politiques de déplacement forcé et d'exclusion spatiale. Leur application a entraîné des conséquences immédiates et dévastatrices sur les communautés non blanches, entraînant la destruction de quartiers entiers et l'expulsion de millions de personnes vers des zones sous-développées. Plus largement, ces lois ont chassé les populations noires des centres urbains vers des *townships* périphériques et des bantoustans (Zimbalist, 2017, p. 256). Au total, ce sont plus de 3,5 millions de personnes qui ont ainsi été déportées vers ces zones, les condamnant à la précarité et à l'exclusion sociale (La Presse, 2021). La pauvreté systémique qui en a découlé a renforcé des inégalités socio-économiques encore visibles aujourd'hui. L'héritage de cette ségrégation spatiale se manifeste toujours dans les disparités entre les centres urbains, les banlieues et les anciens bantoustans, où l'accès au logement, à l'emploi et aux services reste largement restreint pour les populations historiquement marginalisées (Turok, 2018, p. 2-3) : « Lorsque vous entendez parler de *townships*, ce sont forcément des secteurs noirs et *coloured* » (S. Haricharan, entretien, 5 mars 2025, notre traduction).

Politiques publiques visant à remédier à la ségrégation territoriale

Afin de déconstruire l'héritage de la ségrégation spatiale instaurée sous l'apartheid et renforcer la cohésion sociale, le gouvernement de Nelson Mandela a mis en place des politiques publiques visant à améliorer l'accès au logement pour les populations historiquement marginalisées. Parmi celles-ci, le RDP visait à corriger les inégalités socio-économiques profondément enracinées, particulièrement celles affectant les populations africaines vivant dans les anciens bantoustans et les *townships* (Zimbalist, 2017, p. 251).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Ce programme s'articulait autour du développement de plusieurs secteurs clés, notamment le logement, les infrastructures, l'emploi et l'éducation (Zimbalist, 2017 : 251). Concrètement, depuis 1994, le RDP a permis la construction de quatre millions de logements sociaux, attribués aux familles dont le revenu mensuel était inférieur à 3500 rands. Il a également facilité l'accession à la propriété pour des familles à faible revenu grâce à des aides gouvernementales (Nokulunga, 2018, p. 1696). Ce programme visait à garantir un logement décent pour tous, en conformité avec la Constitution sud-africaine (Nokulunga, 2018, p. 1696).



(Logement social, Soweto, 26 février 2025)

Le *Breaking New Ground* (2004) (BNG) s'inscrit également dans les politiques visant à réduire la ségrégation spatiale en Afrique du Sud. Complétant le RDP, cette initiative met l'accent sur la création de logements abordables et sur une planification urbaine plus intégrée afin de limiter la ségrégation encore marquée dans les grandes villes (National Department of Human Settlements, 2004, p. 9-10). En favorisant le développement de quartiers mixtes et mieux intégrés, le BNG cherche à corriger les inégalités foncières héritées de l'apartheid et à améliorer l'accès au logement pour les populations historiquement marginalisées, et plus largement d'offrir une restructuration spatiale en collaboration avec les municipalités (National Department of Human Settlements, 2004, p. 19).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

D'après certains acteurs que nous avons rencontrés, la ségrégation spatiale consiste en un frein majeur pour la cohésion sociale en Afrique du Sud, d'où l'importance d'une reconfiguration spatiale (S. Haricharan, entretien, 5 mars 2025).

Dans cette même optique, le *Land Expropriation Act* (2025) constitue une autre mesure clé pour remédier aux inégalités foncières héritées de l'apartheid. Adoptée en 2025, cette loi permettra l'expropriation de terres pour des motifs d'utilité publique ou d'intérêt général, dans le cadre de la réforme agraire et de la redistribution des terres (Government Gazette, 2025, p. 2). Elle prévoit une procédure encadrée d'expropriation, incluant une indemnisation équitable, mais introduit également des cas où une expropriation sans compensation peut être jugée légitime, notamment lorsque des terres sont sous-utilisées ou détenues à des fins purement spéculatives (Government Gazette, 2025, p. 10). L'objectif de cette réforme s'inscrit dans un contexte historique marqué par des politiques discriminatoires telles que le Natives Land Act (1913), qui limitait l'accès à la propriété foncière pour les Sud-Africains noirs à seulement 7 % du territoire national, et plus tard 13% à travers le *Native Trust and Land Act of South Africa* (1936) (South African Government). Cette loi créait des « réserves » où les populations noires étaient contraintes de vivre, les empêchant d'acquérir ou de louer des terres en dehors de ces zones (Friedman, 2025). Un audit foncier de 2017 a révélé que les Sud-Africains blancs possédaient encore environ 72 % des terres agricoles, alors qu'un recensement de 2022 indiquait qu'ils ne représentaient que 7,3 % de la population en 2022, contre 81,4 % pour les Sud-Africains noirs (Friedman, 2025).



(Terrain inutilisé, Soweto, 26 février 2025)

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Le principe « utilisez votre terrain ou perdez-le », introduit par le *Land Expropriation Act*, vise à accélérer la réforme agraire en empêchant la spéculation foncière et en redistribuant les terres inutilisées à des fins agricoles, résidentielles ou productives (Coetzee et Ramothar, 2025).

À la suite de nos rencontres, nous avons constaté que deux visions s'opposaient quant à la pertinence de cette politique pour corriger les inégalités héritées de l'apartheid. Alors que certains perçoivent cette politique comme un outil nécessaire pour redistribuer équitablement les terres et prévenir une situation de faim foncière, d'autres soulèvent les risques d'une expropriation sans compensation, qui pourrait entraîner et accentuer la pauvreté, notamment si les terres ne sont pas exploitées efficacement. De plus, les acteurs qui s'y opposent plaident en faveur d'un élargissement des droits de propriété plutôt que de leur affaiblissement, dans le but de préserver une certaine stabilité économique.

Crise du logement au Québec

Crise du logement et politiques d'intervention

L'Afrique du Sud et le Québec partagent des défis communs en matière d'accès au logement et d'organisation spatiale. Bien qu'à une intensité distincte, ils font face à une crise du logement marquée par une demande largement supérieure à l'offre.

Au Québec, différentes politiques publiques ont également été mises en place pour répondre à la crise du logement. Le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) appuie financièrement des projets de construction de logements locatifs abordables destinés à des personnes à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation (Société d'habitation du Québec, paragr. 1), tandis que le Programme de supplément au loyer (PSL) et le Programme d'habitation à loyer modique (HLM) permettent aux ménages à faible revenu d'accéder à des logements abordables grâce à des subventions gouvernementales (Société d'habitation du Québec, paragr. 9). Tout comme en Afrique du Sud, le Québec mise sur des initiatives qui favorisent la construction de logements abordables en milieu urbain afin de réduire les inégalités socio-économiques et d'améliorer la mixité sociale, malgré le fait que les défis liés à la spéculation continuent de freiner l'accès à un logement adéquat pour plusieurs citoyens.

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

A. La participation économique

Bien que l'Afrique du Sud et le Québec évoluent dans des contextes distincts, ils partagent des défis communs en matière d'accès au logement et d'organisation spatiale. Malgré les avancées, l'accès à un logement abordable demeure un enjeu majeur qui nécessite des ajustements constants pour répondre aux besoins des populations.

Conclusion partielle concernant la participation économique

En somme, il existe, en Afrique du Sud, une reconnaissance que l'inclusion économique est un facteur essentiel de la cohésion sociale et une volonté politique affichée d'assurer une meilleure distribution de la richesse entre les différents groupes ethniques. Nous avons mentionné à ce titre plusieurs exemples de politiques de lutte contre la pauvreté, d'emploi et de logement, comme les prestations sociales, l'EPWP, le CWP, le BNG et le *Land Expropriation Act*. Cependant, nous avons constaté durant notre mission que persiste toujours une série de blocages qui contribuent à maintenir les mêmes problèmes qu'avant l'apartheid. L'historique de ségrégation spatiale de l'apartheid a laissé ses traces et, si le cadre législatif a changé depuis, les groupes persécutés demeurent incapables d'accéder équitablement à la propriété. Les difficultés de distribution d'électricité accentuent également ces disparités et la dépendance au charbon annonce des problèmes sociaux majeurs, à l'aune de la transition énergétique. À ce stade-ci, les inégalités demeurent excessivement marquées, malgré les politiques publiques développées. Mais le passé ne se fait pas toujours prophète de l'avenir et l'Afrique du Sud demeure un pôle africain – mais aussi international – incontournable au regard de ses richesses naturelles et de sa main-d'œuvre abondante.



PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

1. Accès et qualité des services : santé et éducation

L'apartheid a créé de profondes inégalités dans le domaine de l'éducation, qui ont donné lieu à des événements tragiques, comme les émeutes de Soweto et la mort du jeune Hector Pieterson, le 16 juin 1976, déclenchés à la suite de l'imposition aux écoliers noirs de suivre leur cursus obligatoirement en afrikaans (Philippe, 2024 ; Soweto, visite, 26 février 2025). Ce système ségrégationniste a également marqué le réseau de la santé, qui, tout comme celui de l'éducation, a nécessité d'importantes réformes à la fin de l'apartheid.



(Mémorial Hector Pieterson, 26 février 2025)

Dans le domaine de l'éducation, la réforme de l'enseignement s'est imposée comme une priorité dans la réduction des inégalités et une composante intégrante du RDP (Philippe, 2024). Malheureusement, l'incapacité de l'État à offrir une éducation équitable et de qualité pour tous a eu des conséquences sur les populations marginalisées, au risque de voir émerger un paysage éducatif public encore plus fragmenté par la dualité entre les secteurs publics et privés (Sayed et Soudien, 2021, p. 136). Ce retard structurel affecte à ce jour de nombreuses sphères, dont l'accès à l'enseignement supérieur, le taux d'analphabétisme et l'accès à des emplois qualifiés (Van Der Berg et Hofmeyr, 2018, p. 22).

B. La participation sociale

Certains acteurs rencontrés nous ont d'ailleurs évoqués que dans les écoles primaires publiques rurales, certains élèves finissent leur parcours sachant toujours à peine lire et écrire. Ce manque de ressources dédiées aux écoles publiques explique notamment la popularité des institutions d'enseignement privées (Philippe, 2024). Précisons toutefois que des subventions gouvernementales sont attribuées à certaines institutions privées, si elles accueillent des élèves défavorisées (Sayed et Soudien, 2018, p. 125). Bien que la responsabilité de l'éducation relève à la fois du gouvernement national et des provinces, certaines villes contribuent également à la mise en place d'infrastructures afin d'accélérer l'accès à l'éducation. C'est le cas, par exemple, de la ville du Cap qui participe activement à la construction d'écoles (Muchfiqoh Galiem, entretien, 7 mars 2025).

Par ailleurs, la dualité entre les secteurs public et privé affecte également l'accès et la qualité des soins de santé, particulièrement dans le réseau public. En effet, une majorité de la population est dépendante du système public, système qui souffre d'un manque chronique de financement, de personnel et de ressources, affectant négativement la qualité des services (FW de Klerk Foundation, entretien, 4 mars 2025 ; Muchfiqoh Galiem, entretien, 7 mars 2025). Dans le domaine de la santé, ce sont environ 30 % des médecins qui desservent 84 % de la population dans le secteur public, tandis que 70 % des médecins qui pratiquent dans le secteur privé ne couvrent que 16 % de la population (Lubinda et al., 2024, p. 2). Les dépenses publiques de santé sont réparties de manière égale entre les deux secteurs (privé et public) et représentent environ 12 % du PIB du pays (Direction générale du Trésor, 2023, p. 2). Cette répartition « équitable » mais disproportionnelle dans le nombre de personnes desservies, aggrave les disparités socio-économiques et limite l'accès à des soins de qualité pour une large partie de la population. Plusieurs facteurs expliquent ces inégalités d'accès aux services de santé, notamment la corruption gouvernementale, qui a conduit à un sous-investissement dans les infrastructures publiques et une rémunération insuffisante du personnel médical (Rispel, 2016) (voir section II-C-2). Afin de remédier à ces défaillances, le gouvernement sud-africain a lancé en 2017 une réforme visant à instaurer une assurance maladie nationale (National Health Insurance – NHI).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

Son objectif est de garantir un accès équitable à des services de santé de qualité, indépendamment du statut socio-économique (Direction générale du Trésor, 2023, p. 2). Cette réforme est mise en œuvre progressivement afin de regagner la confiance du public et de permettre une amélioration des infrastructures et des services de santé publique (Pauw, 2022, p. 927). Toutefois, le manque de clarté concernant le financement, les infrastructures insuffisantes et les défis liés au personnel de santé retardent sa mise en place complète (Direction générale du Trésor, 2023, p. 2).

L'inégalité d'accès à l'éducation ainsi qu'aux soins de santé se manifeste également à travers les disparités entre les milieux urbains et ruraux. Dans les régions rurales, l'accès aux établissements de santé est souvent entravé par des infrastructures insuffisantes et des routes en mauvais état (Willie et Maqbool, 2023, p. 110). Dans certaines de ces zones, les services de soins de base ne sont pas toujours disponibles. De plus, le manque de personnel qualifié constitue un défi majeur : près de 40 % des médecins généralistes et infirmières travaillent dans le secteur privé, au service d'une population d'environ un quart des Sud-Africains en mesure de s'offrir des soins de santé de qualité (Direction générale du Trésor, 2023, p. 1). Cette tendance est en grande partie due aux conditions de travail et à la rémunération plus avantageuses dans le privé. De la même façon, il existe des disparités significatives entre les milieux ruraux et urbains, notamment en ce qui a trait au manque d'enseignants qualifiés et aux infrastructures limitées (Hlalele, 2012, p. 115). En effet, les enseignants peuvent se montrer réticents à s'installer dans les régions rurales, faute d'opportunités, de conditions de travail et de salaires attractifs (Hlalele, 2012, p. 115).

De surcroît, accéder à une éducation publique dans sa langue maternelle, même lorsqu'elle est reconnue comme l'une des 12 langues officielles du pays, est très difficile dans les milieux ruraux, plus défavorisés ou lorsque la langue est minoritaire dans une région (C. van der Rheede, entretien, 4 mars 2025). Les groupes linguistiques ne parlant pas anglais ou afrikaans y voient une forme d'assimilation : « Nous ne sommes pas libres. Si nous l'étions, nous parlerions notre langue. Il nous serait permis de l'enseigner à l'école » (D. Jacobs, entretien, 6 mars 2025, notre traduction).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

En 2024, une nouvelle politique a été adoptée afin de conférer aux autorités provinciales le pouvoir d'adapter les politiques linguistiques des écoles en favorisant l'enseignement dans plusieurs langues officielles (Hugo, 2024). Selon la *Foundation for Human Rights*, l'État a une responsabilité dans la préservation des langues officielles et du multiculturalisme afin d'éviter une forme de discrimination. Les partisans de cette réforme y voient un moyen d'améliorer l'inclusivité et de répondre aux besoins linguistiques de l'ensemble de la communauté (Hugo, 2024). Toutefois, ces opposants craignent que cette centralisation des pouvoirs permette aux autorités provinciales de contraindre les écoles unilingues à modifier leur politique linguistique, les obligeant à adopter un enseignement bilingue, ce qui pourrait affaiblir l'enseignement de manière générale (Hugo, 2024).

Couverture publique en santé et en éducation au Québec

D'entrée de jeu, mentionnons que l'éducation est une compétence exclusive aux provinces au sens de l'art. 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (30 & 31 Vict. c. 3 (R.-U.)). Ainsi, le gouvernement québécois assume la responsabilité principale du financement des écoles publiques alors que les écoles privées bénéficient, quant à elles, de subventions gouvernementales qui représentent 60% du financement par élève accordé aux écoles publiques. En matière de langue, le Québec promeut une politique d'unilinguisme en éducation à travers la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11.), le français étant sa seule langue officielle. Les cours de français, d'histoire ou encore l'ajout du récent cours de *Culture et citoyenneté québécoise* depuis l'année scolaire 2024-2025 permettent au Québec de promouvoir sa langue, sa culture et la construction d'une identité québécoise distincte, inclusive, évolutive et axée sur le dialogue.

De manière similaire, le domaine de la santé relève également de la compétence provinciale, et le gouvernement y joue un rôle important dans son financement et sa gestion. Au Québec, le gouvernement provincial finance 64,9% des dépenses totales en santé, ce qui permet entre autres de garantir une assurance-maladie publique à tous les résidents, administrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (Institut canadien d'information sur la santé, 2024). Puisque les dépenses en santé pour 2024-2025 furent de 65,5 milliards, elles équivalent à près de 15% du PIB québécois, qui était de 442 milliards en novembre 2024 (Saint-Arnaud, 2025).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

Malgré cet investissement important, le Québec fait face à un défi majeur : la rétention du personnel. En effet, de nombreux travailleurs ont migré du secteur public vers le secteur privé lors des dernières années. Entre 1991 et 2022, la proportion de travailleurs en santé et services sociaux dans le réseau public québécois est passée de 86% à 54%, alors que la main-d'œuvre totale en santé et services sociaux par habitant (incluant les secteurs public et privé) est 35 % plus élevée en 2022 qu'il y a trente ans (Legault Thuot, 2024). Cet exode du secteur public s'explique principalement par des conditions de travail plus favorables dans le secteur privé, notamment en termes de rémunération et d'horaires de travail (Legault Thuot, 2024).



B. La participation sociale

2. Sécurité publique et criminalité

L'état de la situation

Aux yeux des différents acteurs rencontrés, la forte criminalité était souvent relevée – avec l'accès au logement – comme l'enjeu de cohésion sociale le plus préoccupant de la société sud-africaine. En 2022, son taux d'homicide était de 44 meurtres pour 100 000 habitants (South African CSO Working Group on Sustainable Development Goals, 2024, p. 56). En 2023, il s'agissait du taux d'homicide le plus élevé au monde (Institute for Security Studies, 2023). Malgré la persistance d'un niveau très élevé d'activité criminelle depuis 1994, il y a tout de même une réduction des crimes les plus sérieux (meurtres, agressions sexuelles, etc.), les plus violents (voies de fait, etc.) et des crimes contre la propriété qui s'est opérée dans les 30 dernières années. Or, les **trio crimes**, soit (1) les vols résidentiels, (2) les vols commerciaux et (3) la piraterie routière [ou « *carjacking* » en anglais] sont, pour leur part, en drastique augmentation (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024, p. 187). Cette situation peu enviable se reflète par l'absence d'un sentiment de sécurité auprès de la population, en particulier la nuit (Id., p. 196). Cette insécurité se concrétise par de nombreux indices matériels que nous avons observés sur la plupart des bâtiments : murs en hauteur, barbelés, clôtures électriques, guérites, systèmes de sécurité, caméras de surveillance, lecteurs de cartes magnétiques aux portes et gardiens de sécurité pour l'immeuble et pour la rue.



(Fondation Nelson Mandela, 27 février 2025)

B. La participation sociale

Causes de la criminalité

Premièrement, l'Afrique du Sud, dont la période de colonisation a été la plus longue du continent, possède un historique violent qui teinte les rapports sociaux encore à ce jour (T. Madlingozi, entretien, 26 février 2025). Durant l'apartheid, la répression raciale s'est largement caractérisée par des violences physiques et psychologiques commises par la police, l'armée et les services correctionnels sud-africains : meurtres, pendaisons, torture, privation de liberté physique dans des conditions inhumaines, déplacements forcés de communautés, séparation de familles, persécution individuelle et collective, ségrégation et violences sexuelles (T. Madlingozi, entretien, 26 février 2025 ; R. Saleh, entretien, 27 février 2025 ; Constitution Hill, visite, 27 février 2025 ; Musée du District 6, visite, 5 mars 2025 ; Musée de Robben Island, visite, 9 mars 2025). Cette violence endémique et systémique constitue un remède par défaut pour certaines personnes n'ayant jamais vécu autre chose : elle se perpétue à travers les générations qui culpabilisent au regard d'une situation qui leur échappe (Brankovic, Mphahlele, Nunu, Ngxukuma, & Njana, 2020, p. 131). Par manque de confiance, une partie de la population se méfie des forces policières, des institutions politiques et des autres citoyens de façon à ne pas dénoncer la violence et la commission de crimes (Department of Planning, Monitoring and Evaluation, 2024).



(Monument *Voortrekker,* 28 février 2025)

B. La participation sociale

Deuxièmement, les enjeux socioéconomiques importants auxquels l'Afrique du Sud fait face – chômage, pauvreté, accès déficient à l'éducation (voir sections II-A et II-B-1) – expliquent en bonne partie la criminalité. Il s'agit de facteurs fragilisant la sécurité publique, puisque les plus démunis se tournent vers la criminalité pour répondre à leurs besoins auxquels ils sont incapables de subvenir dans un cadre légal (South African CSO Working Group on Sustainable Development Goals, 2024, p. 54) : « Plusieurs se tournent vers le crime, puisqu'il n'y a tout simplement pas d'emploi. De plus, à la lumière de l'expérience traumatique de l'apartheid, nous devons faire du travail sur nous-mêmes, soigner nos propres traumas psychologiques » (D. Jacobs, entretien, 6 mars 2025). Or, plutôt que d'adresser la situation, les inégalités socioéconomiques se creusent et les barrières physiques se multiplient de sorte à élargir le fossé qui existe entre les différents groupes de la société, ce qui rend la situation invivable, surtout dans les banlieues et les *townships* : « L'État ne peut pas supporter économiquement la moitié de la population, et les riches ne peuvent pas construire des murs plus hauts qu'ils ne le sont déjà. » (S. Haricharan, entretien, 5 mars 2025, notre traduction).

Troisièmement, les conséquences liées à la commission de crimes ne sont pas suffisamment dissuasives pour empêcher leur perpétration. En effet, les effectifs et les ressources policiers, en chute libre depuis les dernières années, sont jugés inadéquats et inadaptés aux réalités du terrain. Cela entraîne un manque d'impunité ou une imputabilité variable au regard de la commission d'infractions – et plus spécifiquement des crimes en col blanc ou des crimes jugés moins graves (M. Camerer, entretien, 4 mars 2025 ; Z. Kimmie, entretien, 27 février 2025). Pour combler les lacunes du système public, on observe une privatisation de la sécurité pour les gens qui en ont les moyens financiers : « C'est absurde qu'il y ait plus d'argent investi dans l'industrie de la sécurité privée que dans le service de police public » (S. Haricharan, entretien, 5 mars 2025, notre traduction). Pour conserver une stabilité économique et un pouvoir d'attraction touristique, la ville du Cap a décidé d'implanter le *Central City Improvment District Policy* (CCID) dans son centre-ville, soit son propre système.

B. La participation sociale

Le CCID constitue donc une ressource complémentaire au service policier étatique. La situation engendre évidemment des irritations entre les différents paliers de pouvoir, car la police est une compétence nationale (Constitutional Assembly, 1996, art. 205).

Quatrièmement, la présence de groupes criminalisés et d'importants problèmes de dépendance affectent considérablement la sécurité publique. Lors de l'apartheid, les travailleurs étaient souvent payés – partiellement ou en totalité – en alcool plutôt que de recevoir une prestation monétaire complète pour le service effectué à l'employeur, favorisant ainsi l'entretien d'une dépendance à l'alcool pour plusieurs (Brankovic, Mphahlele, Nunu, Ngxukuma, & Njana, 2020, p. 72). En ce sens, l'alcool et les stupéfiants deviennent à la fois un objet de marchandise pour subvenir à ses besoins et une manière de s'évader de la réalité et du manque d'opportunités de réussite, cristallisant par le fait même un cycle de violences (Brankovic, Mphahlele, Nunu, Ngxukuma, & Njana, 2020, p. 90). Des groupes et des organisations criminelles, particulièrement présents en banlieue et dans les communautés *coloured*, se sont bâtis autour du trafic d'alcool et de stupéfiants dans un pays où l'alcool fait plus de 7000 morts annuellement (Le Brech, 2017).

Prévention du crime au Québec

En 2023, le taux d'homicide du Québec était de 1,14 meurtre pour 100 000 habitants, en deçà de la moyenne canadienne établie à 1,94 meurtre pour 100 000 habitants (Statistique Canada, 2024). Néanmoins, le taux de criminalité est en augmentation depuis la pandémie de COVID-19 (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2023).

Dans les dernières années, le Québec a modernisé son approche pour contrer le crime. À titre d'exemple, l'opération CENTAURE a marqué les esprits en matière de lutte contre la violence armée. L'implantation d'une police communautaire, communément appelée « escouades mixtes » où policiers, travailleurs sociaux et acteurs communautaires agissent ensemble en prévention du crime, est également une nouvelle approche adoptée au Québec pour fournir une réponse humaine de sécurité publique. Ces escouades sont notamment mobilisées pour intervenir dans les situations où l'appel au 911 concerne une personne en crise de santé mentale.

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

3. Égalité des genres

La constitution sud-africaine confère un droit à l'égalité, un droit à la dignité et prohibe la discrimination (Constitutional Assembly, 1996, art. 1 et 5). Le droit à l'avortement est protégé depuis 1996 (Choice on Termination of Pregnancy Act, 1996) et le mariage entre conjoints de même sexe est garanti depuis 2006 (Civil Union Act, 2006). Malgré ces progrès sociaux qui distinguent l'Afrique du Sud du reste du continent, les femmes, les minorités sexuelles et les minorités de genres sont affligées par la violence de manière disproportionnée : « L'Afrique du Sud a un des taux les plus élevés de violence envers les femmes dans le monde, avec une généralisation de la violence genrée et sexuelle, qui est normalisée et sous-signalée. » (South African Government, 2019, p. 31 et 62, notre traduction) Cette violence endémique, systémique et historique cible particulièrement les femmes et s'exprime notamment sous une forme conjugale, ayant ainsi mené à d'importantes vagues de féminicides et à des situations où les enfants, pris en otage par ces épisodes de violence, deviennent des victimes indirectes de ce fléau (Centre for the Study of Violence and Reconciliation, 2023, p. 16).



(Parlement provincial du Cap-Occidental, 6 mars 2025)

B. La participation sociale

Toutefois, les violences genrées – intimement liées aux violences historique et coloniale – s'ancrent également sur des fondements raciaux et de classes pour une majorité de femmes ; elles doivent être interprétées comme un tout (South African Government, 2019, p. 28). C'est de manière très sentie qu'on nous a fait part d'une omerta et d'une invisibilisation des réalités violentes que vivent les femmes noires et *coloured* (A. Noordeen, entretien, 6 mars 2025) : « Elle avait 9 ans, elle a été violée et on l'a retrouvé noyée ... mais tout le monde s'en fichait parce qu'elle n'était pas blanche » (D. Rulsen, entretien, 6 mars 2025, notre traduction).

La situation des communautés **LGBTI** est tout aussi accablante : en 2016, seulement 51% de la population croyaient que les personnes LGBTI devraient avoir les mêmes droits que les autres et 72% croyaient que l'homosexualité était « moralement mauvaise » (The Other Foundation, 2016). Ces statistiques expliquent ce qui semble être un désintérêt des autorités pour les violences que vivent les personnes LGBTI : « la police ne fait rien contre l'oppression sur la base de l'orientation sexuelle, dans les *townships*. » (S. Haricharan, entretien, 5 mars 2025, notre traduction) Plusieurs intervenants rencontrés nous ont également parlé d'un phénomène excessivement choquant, mais bien documenté, soit des viols et des sévices sexuels par des hommes envers des femmes lesbiennes dans le but de leur « rappeler les bienfaits d'une sexualité avec un homme », ou tout simplement des crimes haineux et des meurtres dirigés contre des personnes LGBTI pour ce seul motif (Centre for the Study of Violence and Reconciliation, 2023, p. 15) (B. Pavlicevic et T. Madlingozi, entretiens, 26 février 2025 ; Z. Kimmie, entretien, 27 février 2025).

En août 2018, dans le cadre du mouvement *#TheTotalShutdown*, la mobilisation des femmes – cisgenres et trans – et des personnes non binaires a forcé le gouvernement à tenir compte des demandes d'intervention pour prévenir les violences genrées dans une perspective globale et intersectionnelle, ce qui a mené, trois (3) mois plus tard, à l'adoption de la Déclaration du sommet présidentiel contre la violence genrée et les féminicides qui engage le gouvernement à l'action (National Summit Against Gender-Based Violence & Feminicide, 2018).

B. La participation sociale

Au regard de toutes ces injustices et de toute cette violence, les attentes de la population envers l'État et ses divers programmes pour redresser la situation sont énormes, bien que la situation s'améliore. Le cadre législatif solide et l'importante prise de conscience du gouvernement sont des sources d'espoir et d'une meilleure participation sociale pour plusieurs.

Comparaison avec le Québec

En 2017 et en 2020, deux vagues du mouvement #MoiAussi déferlent sur le Québec, dénonçant une banalisation des violences genrées et une perte de confiance de la population envers l'administration de la justice en matière sexuelle (Plourde, 2025, p. 7). Cette mobilisation conduit au rapport *Rebâtir la confiance*, qui émet 190 recommandations au gouvernement du Québec pour améliorer l'accompagnement psychosocial et judiciaire des victimes de violences sexuelles (Corte & Desrosiers, 2021). En réponse à ce rapport, l'Assemblée nationale a unanimement adopté, en 2021, la *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale* (RLRQ, c. T-15.2).



PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

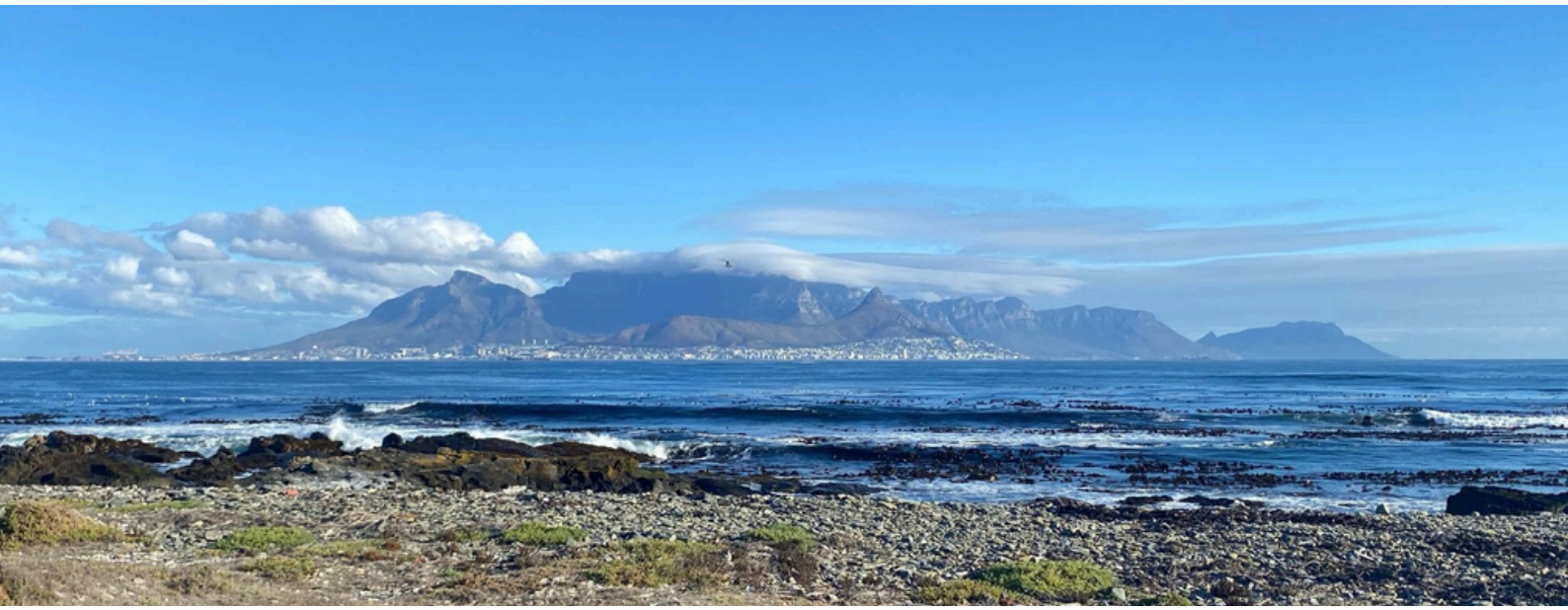
4. Immigration et difficultés d'intégration

En raison de sa stabilité politique et de sa vigueur économique, comparée au reste du le continent africain, l'Afrique du Sud est un pôle d'attraction pour de nombreux migrants. De fait, la nation arc-en-ciel attire chaque année de nombreux résidents en quête d'opportunités et d'un avenir meilleur. Lors du dernier recensement tenu en 2022, la population sud-africaine née à l'étranger regroupait approximativement 2,4 millions d'individus, ce qui représentait 3,9% du total de la population (Statistics South Africa, 2025). La très grande majorité des immigrants, soit 9 sur 10, provenait du continent africain, principalement des pays limitrophes de la Communauté de développement d'Afrique australe (Statistics South Africa, 2025). Or, certains pays contribuent davantage à ce flux migratoire, comme le Zimbabwe d'où provient près de la moitié des immigrants (Statistics South Africa, 2025). De même, le Mozambique est le pays d'origine d'un immigrant sur cinq tandis que le Lesotho est le pays de naissance d'un immigrant sur dix (Statistics South Africa, 2025).

Or, les migrants en Afrique du Sud sont confrontés à de nombreux défis qui nuisent à leur pleine intégration sociétale. Même si la principale motivation pour migrer en Afrique du Sud demeure les opportunités économiques, de nombreux migrants souffrent d'un taux de chômage ou d'inoccupation élevé. Ainsi, seuls 45,8% des hommes immigrants étaient à l'emploi, taux qui diminue à 18,2% chez les femmes immigrantes (Stat SA immigrants, résumé). Les immigrants étaient par ailleurs surreprésentés dans les secteurs d'activités informels (59,7%) et dans les emplois requérant un faible niveau de formation (Statistics South Africa, 2025). Cette réalité mène les immigrants à être plus nombreux à détenir des emplois qui se caractérisent par des heures de travail excessives, l'absence de congés parentaux, des contrats de travail précaires et des avantages sociaux limités (Statistics South Africa, 2025). Toutefois, l'apport des immigrants est crucial à plusieurs secteurs d'activité, notamment dans la construction ainsi que dans le commerce de gros et de détail (Statistics South Africa, 2025). De plus, la contribution des immigrants à l'économie sud-africaine se manifeste à travers leur engagement entrepreneurial ainsi que par leur participation à des secteurs d'emploi souvent délaissés par les Sud-Africains de naissance (van Lennep, 2018).

B. La participation sociale

Par ailleurs, l'immigration est un thème à l'origine de nombreux débats sociétaux en Afrique du Sud. Au sein d'une société inégalitaire et où les opportunités sont limitées, une partie du discours public est dirigé contre les immigrants et lie négativement ces derniers à la source de nombreux problèmes (van Lennep, 2018). Les immigrants sont notamment accusés de contribuer au chômage, au manque de logements, à la criminalité, au commerce illicite et à la surcharge des services publics (Mlambo, Thusi, Makhathini, Ndlovu, & Shoba, 2023). Ce portrait est notamment accentué par plusieurs médias qui ont tendance à utiliser un vocabulaire qui déshumanise les immigrants, qui amplifie largement le phénomène et qui crée des entités séparées (Masuku & Nkala, 2023). La prévalence du discours xénophobe, conjuguée à l'absence de réaction de la part des autorités gouvernementales, se traduit par une multiplication d'actes de violence à l'encontre des migrants (Olofinbiyi, 2022). Les événements les plus médiatisés incluent entre autres des pillages, des incendies criminels et des agressions dirigés directement envers des résidences ou des commerces détenus par des migrants (Olofinbiyi, 2022). Dans les cas les plus graves, des meurtres ont également été répertoriés (Olofinbiyi, 2022). Parmi les exemples notables, on peut citer les émeutes xénophobes de 2008, où plus de 60 migrants ont été tués et des milliers d'autres ont été déplacés, ainsi que les violences de 2015 et 2019, qui ont ciblé des ressortissants étrangers dans plusieurs quartiers de Johannesburg et de Durban (Olofinbiyi, 2022).



PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

5. Identités et appartenances

Les premières années suivant la fin de l'apartheid sont marquées par une volonté affirmée de renforcer la cohésion sociale et l'identité collective à travers des valeurs communes, des symboles partagés et des moments de fierté collective (Mamoudou et Moumouni, 2017, p.13). Le sport, en particulier, joue un rôle central dans le processus de réconciliation nationale, notamment sous la présidence de Nelson Mandela.

Parmi ces événements marquants, la Coupe du monde de rugby de 1995 occupe une place centrale : la victoire des **Springboks**, une équipe autrefois perçue comme un symbole de l'apartheid en raison de sa composition, est mise à profit par Nelson Mandela pour favoriser un sentiment d'unité nationale entre les différents groupes ethniques (Heere et al, 2016, p.42). Le ralliement des Sud-Africains de toutes origines lors de cette finale transforme ainsi ce symbole de ségrégation en un emblème de réconciliation, ce qui met de l'avant la capacité du sport à transcender les divisions historiques héritées de l'apartheid (Perspective Monde).

Par ailleurs, le Département des Sports, des Arts et de la Culture (DSAC) joue un rôle actif dans cette démarche de ralliement, en s'engageant à renforcer la cohésion sociale à travers la promotion du sport, des arts et de la culture, dans le but d'améliorer la qualité de vie des Sud-Africains (Department of Sports, Art and Culture). Cependant, nos échanges avec différents groupes ont mis en lumière une réalité plus nuancée. En effet, bien que les événements sportifs créent des moments de rapprochement et d'unité, leur effet reste bien souvent temporaire (Heere et al, 2016, p.42). En effet, ils peuvent avoir pour effet de détourner l'attention des défis structurels dont fait face l'Afrique du Sud, plutôt que de s'attaquer aux causes profondes des inégalités héritées de l'apartheid (Z. Kimmie, entretien, 27 février 2025 ; D. Ellerbeck, entretien 4 mars 2025). Ainsi, malgré leur capacité à rassembler, le potentiel de ces initiatives à contribuer à une cohésion sociale durable dans les communautés vulnérables reste limité (Davids et al, 2021, p.24).

B. La participation sociale

L'identité de la société sud-africaine s'exprime également par son plurilinguisme et la reconnaissance par l'État de douze langues officielles, bien que l'anglais demeure la langue véhiculaire et privilégiée dans les milieux économiques et institutionnels (Constitutional Assembly, 1996). Au niveau juridique, la Constitution sud-africaine vient conférer une égalité entre les langues et protéger tous les groupes linguistiques (Constitutional Assembly, 1996). Ainsi, deux principales entités sont responsables de la promotion des langues officielles au niveau national. Tout d'abord, le Service national des langues, rattaché au DSAC, soutient notamment le déploiement des langues officielles à travers plusieurs initiatives, telles que :

- Le financement de la traduction de logiciels et d'applications informatiques dans les langues minoritaires ;
- Le financement de bourses d'études pour l'apprentissage des langues ;
- L'enrichissement de la terminologie et du vocabulaire technique dans toutes les langues ;
- L'offre de services de traduction pour tous les départements gouvernementaux (Department of Sport, Arts and Culture).

De son côté, le *Pan South African Language Board* (PanSALB) promeut le multilinguisme en surveillant la situation linguistique du pays, en supervisant les politiques linguistiques et émettant des recommandations autant pour améliorer l'usage des langues officielles que minoritaires (PanSALB, 2023). Concrètement, cette pluralité linguistique s'exprime de manière distincte à travers le pays. En effet, les gouvernements provinciaux sont responsables de déterminer les langues officielles de leur province respective en fonction de leurs réalités régionales et de la composition linguistique de la population (Constitutional Assembly, 1996). Il en est de même pour les municipalités qui, lors de la prestation de services, doivent tenir compte de la langue d'usage et des préférences de leurs résidents (Constitutional Assembly, 1996). Certains acteurs rencontrés se sont montrés critiques de cette approche multilinguiste, jugeant qu'elle était parfois asymétrique et ne protégeant pas adéquatement les minorités linguistiques : « par l'anglais, les gens obtiennent une certaine forme de prestige. Les gens sont prêts à abandonner leur propre langue si cela leur permet d'obtenir un meilleur niveau de vie. » (C. van der Rheede, entretien, 4 mars 2025, notre traduction).

B. La participation sociale

Parallèlement, d'autres symboles viennent servir de catalyseurs à la cohésion sociale et à la formation d'une identité nationale partagée. À la fin de l'apartheid, plusieurs symboles ont été revisités dans le but d'unir les diverses fractions de la société. C'est notamment le cas du drapeau national de l'Afrique du Sud qui regroupe six couleurs inspirées des drapeaux précédemment utilisés, soit le blanc, le bleu, le doré, le noir, le rouge, et le vert. Il est important de préciser qu'aucune signification officielle n'est associée aux différentes couleurs, afin que chacun puisse y attribuer son propre symbolisme (Government of South Africa, 2025). La forme de « Y » représente toutefois la convergence vers l'unité des différentes composantes de la société sud-africaine (Government of South Africa, 2025). Similairement, la devise de l'Afrique du Sud, *!ke e: /xarra //ke*, réfère de manière directe au vivre ensemble et à la diversité (Government Communication and Information System (GCIS), 2000). Rédigée en ǀxam, une langue khoïsane désormais éteinte, elle signifie en français « L'unité dans la diversité » (Government Communication and Information System (GCIS), 2000). Cette devise invite la population à s'unir autour d'un sentiment de fierté nationale et de cultiver un sens d'appartenance collectif tout en réfléchissant aux actions individuelles pouvant renforcer l'unité (Government Communication and Information System (GCIS), 2000).

De même, la société sud-africaine, en raison de son passé clivant, accorde une grande importance à la commémoration de l'apartheid et aux figures marquantes qui ont contribué à y mettre fin. La révision collective de la mémoire, qui vise à réparer les traumatismes du passé et à reconstruire une identité commune, s'est opérationnalisée à travers plusieurs initiatives de l'État. Le gouvernement a ainsi réalisé de nombreux investissements dans la création d'espaces commémoratifs, majoritairement situés dans les grandes villes, comme, le Freedom Park à Pretoria, le Red Location à Port Elizabeth ainsi que le musée de l'Apartheid et la place publique Hector Pieterson à Johannesburg (Roux, 2024).

B. La participation sociale

De plus, d'anciens sites significativement chargés en raison de la violence qui y était associée ont été reconvertis (Roux, 2024). C'est notamment le cas de la prison de Robben Island au large de la ville du Cap où étaient enfermés plusieurs prisonniers politiques, dont Mandela, qui est devenu un musée reconnu comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO (Roux, 2024). Similairement, la Constitutional Hill, également une ancienne prison où plusieurs exécutions ont eu lieu, est désormais le lieu où la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud siège.



(Prison de *Robben Island*,
9 mars 2025)



(Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud,
27 février 2025)

B. La participation sociale

Or, la commémoration du passé s'est aussi matérialisée par la fondation de musées indépendants et gérés par les communautés locales (Roux, 2024). Un exemple notable est le musée du District Six qui vise à commémorer l'expropriation des populations marginalisées du centre-ville du Cap lors de la période de l'apartheid. Ce type d'organisations permet aux communautés d'offrir une vision plus fidèle de leur histoire en se détachant de la trame narrative nationale et en mettant l'emphase sur les drames vécus au niveau individuel et familial (Roux, 2024). Enfin, certains musées instaurés lors de la période de l'apartheid, qui faisait la promotion active du nationalisme afrikaner, ont été repensés afin de devenir plus inclusifs (Roux, 2024). Par exemple, le monument en hommage aux ***Voortrekkers***, lieu commémorant la migration des pionniers afrikaners vers l'intérieur du pays au XIX^{e} siècle, s'est réinventé en lieu de diffusion de la culture afrikaner (Roux, 2024). De même, le monument commémoratif érigé par les Afrikaners sur le site de la **bataille de Blood River** est désormais accompagné du musée Ncome qui possède comme mission de mettre de l'avant la perspective zouloue quant au même événement (Roux, 2024).



(Monument Voortrekker, 28 février 2025)

B. La participation sociale

Enfin, le gouvernement sud-africain a institutionnalisé la commémoration de plusieurs moments marquants sous forme de jours fériés. En effet, parmi les 12 jours fériés, plusieurs servent à souligner l'importance des droits et sont commémorés à des dates symboliques du calendrier. Par exemple, la journée des droits de l'homme est célébrée le 21 mars, date d'anniversaire des massacres de Sharpeville et des arrestations massives de militants antiapartheid qui refusaient de porter leur carte d'identité (Government of South Africa, 2025). Similairement, la journée de la liberté se tient le 27 avril pour célébrer les premières élections non raciales du pays (Government of South Africa, 2025). La journée de la jeunesse, quant à elle, se déroule le 16 juin en hommage aux écoliers de Soweto qui se sont révoltés contre l'imposition de l'afrikaans comme langue obligatoire d'enseignement (Government of South Africa, 2025). La journée des femmes, qui se déroule le 9 août, rappelle la marche nationale de 1956 au cours de laquelle des milliers de femmes ont protesté contre l'obligation de détenir des cartes d'identité pour pouvoir entrer dans des quartiers réservés aux Blancs (Government of South Africa, 2025). Le 24 septembre est dédié au patrimoine, visant à promouvoir la richesse de la culture sud-africaine sous toutes ses formes tout en renforçant l'identité nationale (Government of South Africa, 2025). Finalement, le 16 décembre, anciennement connue sous le nom de Journée du vœu, en commémoration de la victoire des *Voortrekkers* sur les Zoulous, est désormais la Journée de la réconciliation, un moment pour réparer les divisions du passé et renforcer l'unité nationale (Government of South Africa, 2025).



PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

Tableau 1 : Fêtes nationales et jours fériés en Afrique du Sud	
1er janvier	Jour de l'an
21 mars	Journée des droits de l'Homme
Vendredi précédant Pâques	Vendredi Saint
Jour suivant Pâques	Journée de la famille
27 avril	Journée de la liberté
1er mai	Fête du travail
16 juin	Journée de la jeunesse
9 août	Journée nationale des femmes
24 septembre	Journée du patrimoine
16 décembre	Journée de la réconciliation
24 décembre	Noël
25 décembre	Journée de la Bienveillance

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

B. La participation sociale

Le hockey, facteur de cohésion sociale au Québec

Au Québec comme en Afrique du Sud, le sport a joué un rôle clé dans la cohésion sociale et l'affirmation de l'identité collective. Bien que le hockey trouve ses origines des Anglo-Canadiens vers les années 1870, il s'est imposé comme élément central de l'identité québécoise, particulièrement au moment où la défense du français et de la culture prenait une place importante. (Augustin et Poirier, 2000, p.104). La création du Canadien de Montréal en 1909, dont l'objectif était de rassembler les foules francophones autour d'une équipe composée de Canadiens français, en est un bon exemple (Augustin et Poirier, 2000, p.109). Cette dynamique de ralliement a atteint son sommet dans les années 1950, notamment grâce à la figure de Maurice Richard, qui incarnait un symbole de résilience et de fierté québécoise. Sa suspension en 1955, qui était d'ailleurs perçue par plusieurs comme une inégalité envers les Canadiens français, a déclenché des mobilisations populaires, faisant ainsi basculer le hockey hors de la patinoire pour en faire une véritable lutte identitaire (Augustin et Poirier, 2000, p.114). Ainsi, au-delà de son rôle récréatif, le hockey est devenu un outil essentiel à l'unité ainsi qu'à la réaffirmation de l'identité québécoise.

Conclusion partielle concernant la participation sociale

Après la mission, il nous apparait clair que l'accès aux services publics est une condition déterminante à la participation sociale. Or cet accès est difficile pour une large couche de la population sud-africaine. Certains facteurs de pression supplémentaires comme l'intégration difficile des nouveaux arrivants à la société sud-africaine de même que le haut taux de criminalité ont un large impact négatif sur la cohésion sociale de l'Afrique du Sud. À ce propos, il est important de rappeler l'interdépendance entre les différents aspects de la participation économique et de l'intégration socioéconomique de l'immigration, comme l'accès aux services publics et la sécurité. À l'inverse, puisqu'une société se construit et se raconte par des récits pouvant nourrir une appartenance nationale commune, l'usage de nombreux symboles est un important facteur du sentiment identitaire cultivé en Afrique du Sud.

B. La participation sociale

Conclusion partielle concernant la participation sociale (suite)

Cette adhésion commune à la société sud-africaine, grâce à la reconnaissance des différentes langues, de l'histoire de l'apartheid, des différentes trames historiques des groupes ethniques présents en Afrique du Sud, mais aussi de symboles communs comme le drapeau, permet à des groupes de se sentir sud-africains indépendamment de leurs réalités sociales aux antipodes. Du reste, si les violences sexuelles et genrées nuisent à la participation sociale des femmes et des minorités sexuelles et de genres, la reconnaissance et la prise d'actions concrètes pour militer contre elles sont susceptibles de constituer également des symboles forts favorisant la cohésion sociale. Il faut toutefois se rappeler qu'aucun de ces symboles n'est une panacée. À l'aune du concept de cohésion sociale, une société cohésive se construit certes grâce à des symboles forts, mais encore doit-elle les dépasser afin de s'incarner, par-delà le symbolique, dans le concret de la réalité sociale.



(Parlement de l'Afrique du Sud, 5 mars 2025)

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

C. La participation démocratique

1. Le projet de société sud-africain

« Arc-en-ciel », « multiculturelle », « **ubuntu** ». Les épithètes de la nouvelle société sud-africaine postapartheid sont nombreuses. Elles pointent pourtant en direction d'une même idée – rappelée par la devise du pays –, celle selon laquelle l'Afrique du Sud est une dans sa diversité. Après avoir connu plusieurs décennies d'un régime politique ségrégationniste, l'Afrique du Sud, au tournant de la chute de l'apartheid, a dû mettre sa confiance en un projet de société qui allait pouvoir garantir une meilleure cohésion sociale. Or, pour les leaders du régime postapartheid, la reconstruction du tissu social était indissociable de l'implantation de la démocratie. Ils ont voulu que les vastes chantiers de la réparation des injustices aillent de concert avec le plein exercice des droits politiques, historiquement bafoués, de ceux qui allaient être les bénéficiaires de cette réparation, c'est-à-dire les citoyens sud-africains (T. Madlingozi, entretien, 26 février 2025). En ce sens, les premières élections libres du pays furent hautement symboliques, puisque c'est par le geste démocratique par excellence – le vote – que l'on marqua le début de l'ère politique postapartheid.

La nouvelle démocratie sud-africaine est fondamentalement pluraliste : elle prend acte de la diversité très riche du pays et elle lui confère une valeur politique particulière. Comme nous l'ont exposé de nombreux groupes rencontrés en Afrique du Sud, la diversité n'est pas uniquement tolérée dans le pays, mais elle tend à être célébrée (I. Josuub, entretien, 4 mars 2025). Le pendant de la diversité est la Constitution sud-africaine, gardienne de celle-ci. Dans un pays dont les influences culturelles sont si nombreuses, où les appartenances traditionnelles sont encore revendiquées et où sont communément parlées plus de dix langues, la Constitution vient donner une assise juridique à ces multiples manifestations identitaires, et surtout, elle rend possible leur coexistence dans l'espace politique sud-africain. Le texte constitutionnel est en ce sens la clé de la démocratie pluraliste sud-africaine, il est le ciment qui permet de faire de l'unité à partir de la diversité. Fait intéressant, les valeurs universelles et les droits humains dont la Constitution fait la promotion sont à ce point une source de fierté pour de nombreux Sud-Africains qu'ils en viennent à devenir des traits identitaires comme tels. À un serveur loquace rencontré dans un restaurant et à qui nous demandions de définir l'identité sud-africaine, il eut une réponse laconique qui en dit long : « l'humanité ».

C. La participation démocratique

Concrètement, la démocratie sud-africaine se bute aux mêmes défis que les autres démocraties libérales qui font prévaloir la diversité dans leur constitution : en somme, encourager l'existence d'une pluralité de traits culturels, linguistiques et identitaires originaux, tout en évitant de les aplanir ou de les égaliser au nom d'un concept de diversité « vide » ou strictement juridique. C'est ainsi qu'on retrouve en Afrique du Sud des communautés, par exemple la minorité afrikaans, se voir reprocher l'exercice de leurs droits linguistiques comme la création d'écoles unilingues afrikaans, puisque cette pratique ne répondrait pas à l'idéal pluraliste de la société (Z. Kimmie, entretien, 27 février 2025). Le pari du pluralisme implique en effet que les sociétaires consentent à mettre de côté certaines dispositions notamment culturelles ou religieuses afin de permettre un meilleur vivre-ensemble, mais c'est comme si cette mise de côté allait elle-même à l'encontre de l'idéal de diversité. Paradoxalement, il devient difficile de trouver des points communs et distinctifs d'une identité sud-africaine : « Je ne pense pas qu'il y ait une identité sud-africaine unique, avec des caractéristiques spécifiques. » (B. Pavlicevic, entretien, 26 février 2025, notre traduction).

En somme, nous avons pu constater que la démocratique sud-africaine, si elle repose sur une constitution extrêmement solide, demeure encore à ce jour un projet de société, au sens où elle n'est pas une valeur pleinement acquise. Les obstacles de nature socioéconomique à la cohésion sociale font pression sur l'aspiration démocratique des Sud-Africains, comme le révèlent des données qui font sourciller. En effet, les résultats pour l'an 2021 d'une enquête conduite annuellement depuis 2003 sur la santé démocratique et sociale illustre dramatiquement que 72% des Sud-Africains sondés seraient prêts à abdiquer leur droit de vote en échange de la garantie d'une plus grande sécurité financière et d'emploi (C. Perrot, 2019, p. 85). L'Afrique du Sud n'échappe donc pas à une certaine nostalgie refoulée de l'autoritarisme, ou pour le dire autrement, leur expérience de la démocratie n'a pas encore eu le luxe de s'accompagner d'une véritable justice sociale (T. Madlingozi, entretien, 26 février 2025). Or, si la démocratie est un ingrédient essentiel de la cohésion sociale, c'est parce qu'elle rend possible la reddition de compte.

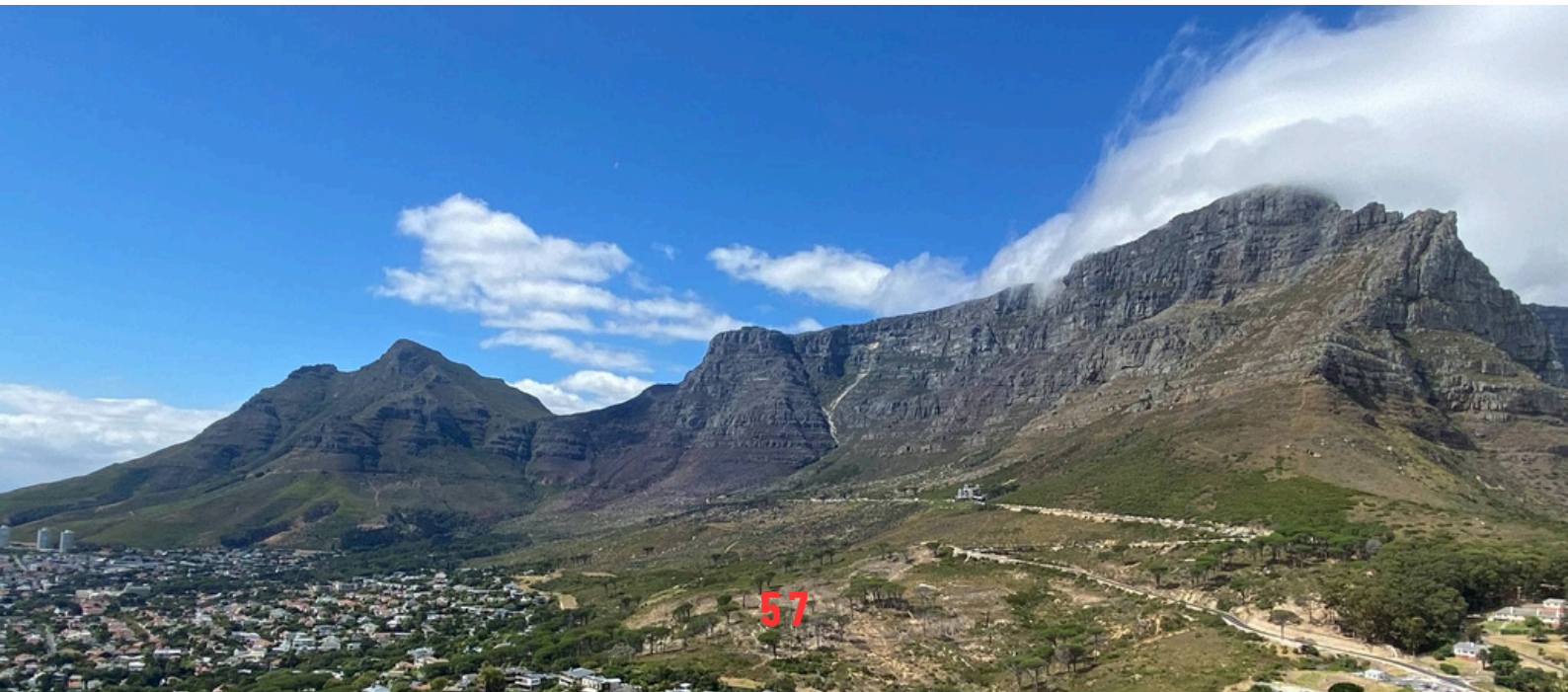
PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

C. La participation démocratique

La définition de la nation québécoise, un débat mouvant et inachevé

Effort appartenant au passé pour les uns, tâche urgente et actuelle pour les autres : la tentative de donner une définition au projet national québécois est un thème incontournable de la vie politique au Québec. Avec celui de l'indépendance, un des enjeux spécifiques au travers duquel la question nationale s'est le plus manifestée dans les dernières décennies est celui du pluralisme et de l'intégration des communautés culturelles à la société d'accueil québécoise. À ce titre, on peut penser au débat sur les accommodements raisonnables survenu en 2007, lequel culmina en la mise sur pied de la commission Bouchard-Taylor. Le débat peut être schématisé ainsi : on tient le Québec pour une nation à part entière, mais on ne s'entend pas sur le modèle d'intégration qui correspond le mieux à cette nation.

Si les notions « d'interculturalisme » et de « culture de convergence » ont pu connaitre une résonance durable pour désigner le principe idéal de la société d'accueil québécoise, la notion « d'intégration nationale » tend aujourd'hui à s'imposer dans le débat public comme étant la plus ajustée aux impératifs politiques actuels. C'est précisément le modèle dont le présent gouvernement fait la promotion grâce au projet de loi 84 qui vise à définir les termes d'un « nouveau contrat social » en matière d'intégration à la nation québécois : partager entre accueillants et accueillis les devoirs d'intégration, au bénéfice d'une culture commune ayant pour socle la langue française dont il s'agit d'assurer la pérennité et la vitalité (Projet de loi 84, Loi sur l'intégration nationale, 2025).



PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

C. La participation démocratique

2. Expérience démocratique et confiance envers les institutions

En 2016, un rapport paraît en Afrique du Sud, le *State Capture Report*, faisant état d'un système complexe de corruption à la tête de l'État sud-africain, dont les figures proéminentes sont le président de l'époque, Jacob Zuma (2009-2018), ancien compagnon de lutte de Mandela, et les frères Gupta, riche famille proche de Zuma (Severin, 2018). Ce concept de « capture de l'État » réfère à l'usage de tous les moyens de l'État (financiers, politiques, administratifs) afin de servir les intérêts d'un groupe précis d'élites politiques et économiques (Séverin, 2017). Directement par les frères Gupta, ce serait trois (3) milliards d'euros qui auraient été détournés des coffres de l'État durant la présidence de Jacob Zuma. Pour l'ensemble de l'État sud-africain, ce serait, entre 2002 et 2012, 130 milliards de dollars américains qui furent détournés, dont 29 milliards pour la seule année 2012 (Séverin, 2017). C'est l'indépendance du pouvoir judiciaire, maintenue malgré des attaques, qui permettra la sortie progressive de cette crise (Vos, 2024).

Les impacts de cette expérience de corruption se font encore sentir aujourd'hui en Afrique du Sud. Du point de vue strictement matériel, il est indéniable que le détournement de ses ressources a eu un impact sur la situation économique du pays, puisque la société d'État Eskom, responsable de la production et de la distribution d'électricité, fut l'une des victimes de ce pillage, plongeant l'Afrique du Sud dans une grave crise de l'énergie (Chanson, 2022). Certains programmes d'aide destinés aux plus démunis furent également détournés, affectant directement la capacité de l'État sud-africain à répondre aux inégalités socioéconomiques hérités de l'époque de l'apartheid (Séverin, 2017). Du point de vue humain, nous avons senti un découragement et un cynisme généralisé vis-à-vis la politique et ses représentants élus.

Ce cynisme est évalué au sein de *The South African Index*, qui montre que le paramètre le plus faible de la cohésion sociale sud-africaine, c'est la confiance que les règles sont respectées, notamment en politique (36.6 sur 100) (Dragolov & Boehnke, 2025). La traduction concrète de cette absence de confiance est la baisse continue de la participation électorale entre 1999 et 2024, qui est passée de 71,8 % à 40,9 % de la population en âge de voter, et la perte de la majorité de l'ANC (African National Congress) aux dernières élections nationales (Mbete, 2024).

C. La participation démocratique

Cette perte de majorité a mené à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, composé de l'ANC et de la DA – le deuxième parti en importance et opposant historique de l'ANC – ainsi que l'élection neuf autres partis (Bamba, 2024). Ce gouvernement de coalition semble donner espoir en une meilleure gestion de l'État, espoir que nous ont témoigné la plupart des personnes que nous avons rencontrées.

L'expérience démocratique au Québec : une participation à la baisse ?

La participation électorale semble en baisse partout en Occident et le Québec n'y échappe pas. Autour de 80% dans les années 80-90, le taux de participation chute au début des années 2000, pour atteindre 66,15% en 2022 (Directeur général des élections, 2019 ; Directeur général des élections, 2025). Seule exception : 2012. De la même manière qu'en Afrique du Sud, les mobilisations sociales d'importance semblent être un fort vecteur de participation électorale. L'élection de 2012, qui suivit les mobilisations d'ampleur autour de la hausse des frais de scolarité, connue le taux de participation le plus élevé depuis le début des années 2000 (Directeur général des élections, 2019). Pour expliquer la baisse, le vote des jeunes est particulièrement en cause et plus spécifiquement celui des jeunes hommes, ne dépassant pas les 50% en 2018 (Directeur général des élections, 2019). Plus largement, ce sont les jeunes les moins engagés dans la société qui sont les plus propices à ne pas voter (Institut de la statistique du Québec, 2022). Le problème de l'abstentionnisme ne se répond donc pas entièrement par le fait que les politiciens ne réussissent pas à mobiliser cette part de l'électorat, mais que les opportunités de participation sociale offertes à ce groupe d'âge (particulièrement hors de Montréal) semblent être lacunaires. Après tout, la participation démocratique n'est qu'une des formes de participation sociale.

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

C. La participation démocratique

3. Citoyenneté, conscience démocratique et participation publique

La liberté d'expression, qui inclut la liberté de presse, est explicitement protégée par la Constitution sud-africaine (Constitutional Assembly, 1996, art. 16). L'expression de cette garantie juridique est l'une des plus fortes au monde. Durant l'apartheid, les gouvernements en place ne permettaient pas la critique du régime politique et le quatrième pouvoir ne disposait pas des leviers suffisants pour contrebalancer la structure étatique. Des éléments que les Sud-Africains n'ont pas oubliés lors de la rédaction de la Constitution : « Il existe, en Afrique du Sud, une très forte liberté de presse, la même que l'on possède [au Québec]. » (L. Pagé, entretien, 3 mars 2025). Comme le reconnaît la Déclaration de Durban, une forte liberté de presse permet aux médias de contribuer positivement au débat public et à déconstruire les biais discriminatoires et les discours intolérants de la diversité (Human Rights Council, 2012). D'ailleurs, le gouvernement transmet plusieurs de ses messages de sensibilisation et d'information à la population par radio, soit le médium le plus consommé des Sud-africains, en particulier en région (D. Franzman, entretien, 28 février 2025). L'accès à l'information permet aux citoyens de se forger une opinion critique.

Toutefois, les médias peuvent aussi être utilisés négativement en propageant des mythes et des préjugés racistes, sexistes, homophobes ou transphobes, comme c'est souvent le cas sur les réseaux sociaux. Une perte de confiance du public envers les médias traditionnels, un sous-financement de ces derniers et le temps insuffisant dont dispose les journalistes pour effectuer leur travail sont des éléments qui favorisent ce type de messages nuisibles (B. Pavlicevic, entretien, 26 février 2025 ; J. Styan, entretien, 7 mars 2025). Afin de baliser cette liberté, les propos haineux et l'incitation aux crimes haineux sont prohibés lorsqu'ils violent les valeurs constitutionnelles, les droits humains et les principes d'une démocratie pluraliste (SAHRC v Qwelane, 2017).

Pour une société dont l'éducation universelle et l'alphabétisation sont des enjeux (voir section II-B-1) et dont le cadre constitutionnel est récent, il y a un grand rôle d'« éducation constitutionnelle » à faire (D. Franzman, entretien, 28 février 2025).

C. La participation démocratique

Il faut souligner que le gouvernement fournit des efforts considérables pour développer une culture constitutionnelle auprès de la population, notamment par le biais du Access to Justice and the Promotion of *Constitutional Rights programme* ou le *Amarightza programme*. Ainsi, l'État mise sur l'implantation des nombreuses cliniques juridiques de proximité dans les différentes régions du pays, des tribunaux spécialisés en matière de discrimination (*Equality Courts*), une première ligne juridique forte (étudiants en droit, médiateurs, conciliateurs, arbitres) pour désengorger les tribunaux, ainsi que des partenariats avec différents commissaires indépendants et des organisations de la société civile. Cette capacité de comprendre les fondements d'une démocratie libérale (au sens juridique, et non politique) favorise une réelle égalité des membres de la société sud-africaine, de sorte qu'ils contribuent activement à la vie publique et démocratique.

Finalement, la participation publique revêt une importance particulière dans le processus législatif sud-africain et plusieurs pratiques inspirantes en découlent. À titre d'exemple, l'étape des consultations particulières est explicitement prévue à la Constitution (Constitutional Assembly, 1996, art. 57) et strictement encadrée par la procédure parlementaire (Parliament of South Africa, 2016, art. 275(a), 279(1)(c)(iii) et 286 (6)(9) ; J. Manyange, entretien, 10 mars 2025). Déroger à ce rigoureux principe en ne permettant pas au public de se prononcer avec un préavis suffisant et pour une durée significative résultera à l'inconstitutionnalité de la loi ainsi adoptée (*Doctors for Life International v Speaker of the National Assembly*, 2006 ; M. Pothier, entretien, 7 mars 2025). Dans le but d'améliorer le débat politique, il existe également une obligation pour les ministres, lors de la période de questions, de répondre à la question posée par l'opposition : si la réponse est hors sujet, la présidence interviendra en vertu des règles de procédure parlementaire. Au même titre, si le député ne parvient pas à poser sa question lors de la période de question par manque de temps, le ministre doit y répondre par écrit dans les 24 heures (Parliament of South Africa, 2016, art. 114 et 115 ; M. Plaatjies et G. Matakane, entretien, 10 mars 2025).

PARTIE II : LES CHANTIERS DE LA COHÉSION SOCIALE

C. La participation démocratique

Règlements extrajudiciaires des litiges au Québec

Le nouveau Code de procédure civile du Québec (C.p.c.) (RLRQ, c. C-25.01) instaure un changement de culture important dans la manière de traiter les litiges au Québec. En effet, cette importante réforme entrée en vigueur en 2016 mise davantage sur les modes de prévention et de règlement des différends (PRD), comme la médiation, la conciliation, l'arbitrage et tout autre monde de résolutions des conflits extra-judiciaires.

Dans le même état d'esprit, depuis quelques années, des organismes de la société civile comme Juripop multiplient les séances d'informations ou de conseils juridiques gratuites ou à coûts abordables pour certains groupes de la population. Différents organismes communautaires, comme les comités logement de quartier ou encore les organismes pour femmes ou œuvrant auprès de la diversité sexuelle et de genre, sont désormais des acteurs indéniables de l'écosystème juridique.

Conclusion partielle concernant la participation démocratique

La participation démocratique est la voie privilégiée de l'expression autant des revendications que des insatisfactions de la population. Sans participation démocratique, il est dans les faits difficile d'évaluer si une société est cohésive ou non. L'Afrique du Sud est un cas particulièrement intéressant, en ce sens. Démocratie forte, avec une constitution et des institutions progressistes et libérales, son cadre démocratique semble propice à une forte cohésion sociale. Cependant, l'expérience de la capture de l'État par le gouvernement Zuma a freiné l'élan de la société sud-africaine, prenant en otage les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'économie et des services publics. En plus de la détérioration de la qualité de vie d'un certain nombre de citoyens, c'est la confiance de la société sud-africaine envers la capacité politique à apporter des changements qui s'est effritée. Nous pouvons en conclure que la cohésion sociale est dépendante d'une forte intégrité de la part des gouvernements et des administrations, puisque ceux-ci exercent la fonction essentielle d'organiser la société. Fondamentalement, le rôle de l'État démocratique est peut-être d'assurer la cohésion sociale.

CONCLUSION

La question de laquelle nous étions équipée à notre départ vers l'Afrique du Sud était la suivante : à la lumière de ses institutions démocratiques et de ses politiques publiques, quels facteurs influencent la cohésion sociale en Afrique du Sud ? Au terme de cette mission exploratoire, il ne parait pas exagéré de dire que la quête de cohésion sociale des Sud-Africains, loin d'être une aspiration politique comme une autre, est le véhicule même de l'idéal démocratique de l'Afrique du Sud postapartheid. Les stagiaires ont d'ailleurs pu constater à quel point l'idéal de cohésion sociale irrigue non seulement l'élaboration de politiques publiques, mais aussi la création de nouvelles institutions, la réforme parlementaire et la mobilisation civile et communautaire. Tout au long de ce rapport, nous avons exposé les tenants et aboutissants de la quête d'une meilleure cohésion sociale par le biais de trois axes d'analyse : la participation économique, la participation sociale et la participation démocratique. Le tableau ci-bas synthétise nos résultats.



(Parlement de l'Afrique du Sud, 5 mars 2025)

CONCLUSION

Tableau 2 : Synthèse des résultats de l'analyse de la cohésion sociale en Afrique du Sud			
	Influence positive	**Influence pivot**	**Influence négative**
Facteurs de participation économique	-	Développement économique, ressources naturelles et énergie	Accès à l'emploi
	-	-	Accès au logement et organisation spatiale de l'espace
Facteurs de participation sociale	Identités et appartenances	Accès et qualité des services : santé et éducation	Sécurité publique et criminalité
	-	Égalité des genres	Immigration et difficultés d'intégration
Facteurs de participation démocratique	Projet de société sud-africain	-	Expérience démocratique et confiance envers les institutions
	Citoyenneté, conscience démocratique et participation publique	-	-

CONCLUSION

C'est probablement en ce qui a trait à la participation économique que se fait le plus sentir l'impact des profondes fissures sociales creusées par le long historique de ségrégation raciale en Afrique du Sud. Malgré l'espérance d'une relance économique dans la foulée la chute de l'apartheid, force est de constater que cette relance a souffert d'un plafonnement causé par différents obstacles structurels. Ainsi, les facteurs positifs de cohésion sociale que sont l'avènement d'une élite économique noire et d'un leadership économique incontestable à l'échelle panafricaine peinent en définitive à contrebalancer les effets délétères de l'approvisionnement lacunaire en énergie, du chômage endémique et du sous-investissement chronique dans les infrastructures à l'échelle du pays. Tous ces facteurs concourent au creusement des disparités de richesse et au maintien de l'enlisement économique de l'Afrique du Sud. La conséquence matérielle de cet enlisement est révélée dans le seul exemple des *townships* qui ponctuent la carte sud-africaine : des quartiers fortement défavorisés, vestiges de l'ère ségrégationniste et symptômes évidents de la crise du logement qui déchire le pays.

Comme les stagiaires l'ont constaté sur place, la faible participation économique des Sud-Africains se répercutent directement sur leur participation sociale, laquelle donne lieu de nombreux décalages. Décalages entre la forte aspiration de scolarisation de la population et le manque de ressource pour y parvenir ; entre la soif de réconciliation qui anime le pays et la méfiance accrue en raison de la criminalité persistante ; entre l'égalité des genres proclamée dans la Constitution et celle qui s'observe concrètement dans les dynamiques sociales ; enfin, entre l'image « d'eldorado économique » que le pays fait miroiter aux nouveaux arrivants et la dure réalité de l'emploi à laquelle se butent ces derniers. Mais le fait que de nombreux Sud-Africains et de nombreuses Sud-Africaines ne se reconnaissent pas dans de tels décalages les amènent à se poser directement la question de leur identité et leur appartenance. C'est ce que signale clairement la tentative – notamment observée au travers de certaines politiques publiques – de définir des symboles collectifs pour la nation arc-en-ciel et d'articuler des valeurs communes, qui sont des pas faits dans la direction d'une meilleure cohésion sociale.

Au demeurant, dès la chute de l'apartheid, il fut clair pour la nouvelle administration de l'Afrique du Sud que la reconstruction du tissu social devait rimer avec une meilleure participation démocratique des citoyens. Ainsi, le système politique de l'Afrique du Sud est sans doute l'élément le plus influencé par la recherche de cohésion sociale qu'il nous a été donné d'étudier durant notre mission.

CONCLUSION

La participation démocratique se concrétise d'abord institutionnellement, grâce à la mise sur pied de nombreux mécanismes de reddition de compte pour assurer non seulement l'efficience, mais aussi la transparence du fonctionnement parlementaire autant que gouvernemental. Ce qui couronne le régime politique sud-africain est, bien sûr, la Constitution, suprême garante de l'état de droit que les Sud-Africains s'emploient patiemment à bâtir depuis les trente dernières années. Autant gardienne des droits individuels que promotrice des libertés collectives et politiques, la Constitution incarne l'idéal démocratique du pays. Cet idéal est toutefois durement mis à l'épreuve par des épisodes récurrents de corruption de la part du gouvernement sud-africain, ce qui a pour effet de nourrir le cynisme de la population envers les instances du pouvoir. En ce sens, si elle est certainement vectrice de cohésion sociale, la « longue marche vers la liberté » entreprise par l'Afrique du Sud depuis l'instauration de la démocratie en 1994 est toutefois loin d'être achevée.

Naturellement, l'immersion en Afrique du Sud vécue par les stagiaires les a confrontés, par manière de comparaison, aux traits spécifiques de leur propre société. Qu'est-ce que le Québec peut apprendre des défis contemporains de l'Afrique du Sud et ses stratégies pour y face, dans sa quête d'une plus grande cohésion sociale ? Si, au Québec, la cohésion sociale un thème moins explicitement mobilisé comme projet politique structurant, elle n'en demeure pas moins un enjeu fondamental. Après tout, les défis de la société québécoise — que ce soit en matière de logement, d'immigration ou de disparités économiques — gagneraient à être abordés à la lumière d'un contrat social basé sur l'idéal du vivre-ensemble. C'est ce qu'ont tâché d'évoquer les différents encadrés de comparaison ayant jalonnés ce rapport. L'expérience sud-africaine nous rappelle que la cohésion sociale ne se limite pas à la paix sociale ou à l'absence de conflit : elle est aussi un idéal démocratique, un engagement à créer les conditions de la participation de tous à la société. En ce sens, la cohésion sociale est une question incontournable, même pour le Québec « tranquille ».

CONCLUSION

En somme, il s'agissait d'examiner les tensions qui habitent la société sud-africaine contemporaine, mais aussi les liens qui continuent de la faire tenir ensemble, à la lumière de ses institutions démocratiques et de ses politiques publiques. La mission exploratoire fut l'occasion pour les stagiaires de dialoguer avec des Sud-Africains et des Sud-Africaines issus de milieux variés — militants de la première heure, universitaires, parlementaires, personnes vouées au service public — tous unis par un attachement profond à leur société et à son projet politique et social. De leurs récits toujours lucides, parfois critiques, les stagiaires ont dégagé une compréhension plus incarnée et « vécue » de ce que signifie la cohésion sociale dans un contexte marqué par un passé politique aussi tragique. Car trente ans après le « miracle » de 1994, comme les stagiaires l'ont constaté pendant leur mission, la nation arc-en-ciel continue de chercher ses couleurs par-delà ses zones d'ombres. Aussi n'avons-nous jamais fini d'apprendre du riche portrait qu'elle offre à la vue, un portrait fait de contrastes, de blessures et d'espérances.



BIBLIOGRAPHIE

Agence France-Presse. (2021). L'apartheid, près d'un demi-siècle de ségrégation légale. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/international/afrique/2021-12-26/afrique-du-sud/l-apartheid-pres-d-un-demi-siecle-de-segregation-legale.php.

Auditor-General South Africa. (2025, février 5). *Audit Outcomes of the Compensation Fund and the Unemployment Insurance Fund - Standing Committee on Public Accounts (SCOPA)*. Parliamentary Monitoring Group: https://static.pmg.org.za/250205Presentation_to_SCOPA_on_the_audit_outcomes_of_CF_and_UIF.pdf.

Augustin, J.-P. & Poirier, C. (2000). Les territoires symboliques du sport : le hockey comme élément identitaire du Québec. *Bulletin d'histoire politique, 9*(1), 104–127. https://doi.org/10.7202/1060432ar.

Bamba, A. (2024). Afrique du Sud : l'ANC forme son gouvernement d'union nationale. *africanews*. Récupéré sur https://fr.africanews.com/2024/07/01/afrique-du-sud-lanc-forme-son-gouvernement-dunion-nationale/.

Banque africaine du développement. (2024). Perspectives économiques en Afrique du Sud. https://www.afdb.org/fr/countries/southern-africa/south-africa/south-africa-economic-outlook.

Béraud, A. (2023). Crise de l'électricité : l'Afrique du Sud vit difficilement au ryhtme des délestages. *Radio-Canada*. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1961566/crise-electricite-afrique-du-sud-delestages.

Brankovic, J., Mphahlele, B., Nunu, S., Ngxukuma, A., & Njana, N. e. (2020). *Violence, Inequality & Transformation : apartheid Survivors on South Africa's Ongoing Transition*. Johannesburg: DSI-NRF Centre of Excellence in Human Development - Individual and Society.

Bucaille, L. (2012). La Commission Vérité et Réconciliation, vers une nouvelle Afrique du Sud. *Revue internationale et stratégique, 88*(4), pp. 91-98.

Burns, J., Hull, G., Lefko-Everett, K., & Njozela, L. (2018). *Defining Social Cohesion*. AFD Research Papers Series.

Cartographie Hachette tourisme (4 avril 2025). *Carte Afrique du Sud* [image en ligne]. Routard.com. https://www.routard.com/fr/guide/a/carte/afrique/afrique-du-sud.

Centre for the Study of Violence and Reconciliation. (2023). *Lived realities: Empowerment gaps and opportunities for women living in rural communities in South Africa*.

Chanson, R. (2022). Afrique du Sud : comment Jacob Zuma a contribué à la destruction d'Eskom. *Jeuneafrique*. Récupéré sur https://www.jeuneafrique.com/1343713/politique/afrique-du-sud-comment-jacob-zuma-a-contribue-a-la-destruction-deskom/

Charte de la langue française. RLRQ, c. C-11. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-11.

BIBLIOGRAPHIE

Choice on Termination of Pregnancy Act. (1996).

City of Cape Town. (2021). *City Improvment District Policy*. Le Cap.

Civil Union Act. (2006).

Code de procédure civile du Québec, RLRQ, c. C-25.0.1

Coetzee, J. et Ramothar, A. (2025). Assessing key aspects of the new Expropriation Act. *Fasken*. https://www.fasken.com/en/knowledge/2025/01/assessing-key-aspects-of-the-new-expropriation-act.

Constitutional Assembly. (1996). *Constitution of the Republic of South Africa*, 1996 (Act No. 108 of 1996). Pretoria: Republic of South Africa. https://www.justice.gov.za/legislation/constitution/saconstitution-web-eng.pdf.

Corte, E., & Desrosiers, J. (2021). *Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Québec: Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec.

Davids, G. J., Roman, N. V. et Khaile, F. T. (2021). Sport as a Catalyst for Social Cohesion in Fragmented Communities. A View from Post-apartheid South Africa. *Research on Humanities and Social Sciences, 11*(8). DOI: 10.7176/RHSS/11-8-03.

Department of International Relations and Cooperation (4 avril 2025). *Multilateral Relations*. Department of International Relations & Cooperation. https://dirco.gov.za/multilateral/.

Department of Arts and Culture. (2012). *A National Strategy for Developing an Inclusive and a Cohesive South African Society*. REPUBLIC OF SOUTH AFRICA. https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/social-cohesion-strategy-1.pdf.

Department of Employment and Labour. (2019). *Commission for Employment Equity (CEE)*. Employment and Labour : https://www.labour.gov.za/About-Us/Pages/CEE.aspx.

Department of Employment and Labour. (2025, février 4). National Minimum Wage Act no 9 of 2018. *Government Notices - Goewermentskennisgewings*. https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202502/52053rg11792gon5830.pdf.

Department of Planning, Monitoring and Evaluation. (2024). *Toward a 30 year review of South Africa's democracy (1994 to 2024)*. Pretoria: South African Government. https://online.fliphtml5.com/xdpr/aefz/#p=12.

Department of Public Works and Infrastructure. (2025). *Public Works and Infrastructure.* Overview of the Expanded Public Works Programme: http://www.publicworks.gov.za/EPWP.html.

BIBLIOGRAPHIE

Department of Rural Development and Land Reform. (2017). *LAND AUDIT REPORT – PHASE II : PRIVATE LAND OWNERSHIP BY RACE, GENDER AND NATIONALITY*. Republic of South Africa. 73229_land_audit_report13feb2018.pdf.

Department of Sport, Arts and Culture. *National Language Service*. Sport, Arts & Culture: https://www.dsac.gov.za/Department%20of%20Sport%2C%20Arts%20and%20Culture%20%28DSAC%29%20National%20Language%20Service.

Department: Sports, Art and Culture. Strategic Plan 2020-2025. https://www.dsac.gov.za/sites/default/files/2022-10/Strategic%20Plan%202020%20-%202025.pdf.

Directeur général des élections. (2019). *Participation électorale : étude et recommandations*. Directeur général des élections. https://www.electionsquebec.qc.ca/communiques/participation-electorale-etude-et-recommandations/.

Directeur général des élections. (2025). *Résultats des élections générales du 3 octobre 2022*. Directeur général des élections. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2022-10-03/.

Direction générale du Trésor. (2023). *Le secteur de la santé en Afrique du Sud*. Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/0e9bb42a-8e8c-4eb7-82f1-778502651d87/files/7147f53c-3e39-4ca5-a1f1-c0aee2fff5a1.

Doctors for Life International v Speaker of the National Assembly, [2006] ZACC 11.

Dragolov, G., & Boehnke, K. (2025). *THE SOUTH AFRICA SOCIAL COHESION INDEX. Measuring the well-being of a society*. https://drive.google.com/file/d/1CWd76QlvOfji7OXPaE4WK3XpoYe663kb/view.

Écoles privées du Québec. Le financement des écoles privées québécoises. https://ecolespriveesquebec.ca/ecole-privee/financement-subvention/.

Friedman, I. (2025, 11 février). Explainer: Understanding the South Africa Land-Reform Law that Provoked Trump's Ire. *Jurist News*. https://www.jurist.org/features/2025/02/11/explainer-understanding-the-south-africa-land-reform-law-that-provoked-trumps-ire/.

Gazibo, M., et Moumouni, C. (2017). *Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée*. Presses de l'Université du Québec. https://muse.jhu.edu/book/57302/.

Genre-Grandpierre, G. (2004). *Le Black Economic Empowerment en Afrique du Sud : fondements, contraintes et risques*. Afrique contemporaine. doi:https://doi.org/10.3917/afco.210.0095.

Government Gazette: Republic of South Africa. (2025). *Expropriation Act, 2024*. (Publication no 51964). https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202501/51964-expropriationact13-2024.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Government Communication and Information System (GCIS). (2000, Avril). *National Coat of Arms*. South African Government: https://www.gov.za/about-sa/national-coat-arms.

Government of South Africa (4 avril 2025). *South Africa's provinces*. South African Government. https://www.gov.za/about-sa/south-africas-provinces.

Government of South Africa (4 avril 2025). *South Africa at a glance*. South African Government. https://www.gov.za/about-sa/south-africa-glancehttps://www.gov.za/about-sa/south-africas-provinces.

Government of South Africa (4 avril 2025). *National Anthem*. South African Government. https://www.gov.za/about-sa/national-anthem-0.

Government of South Africa (4 avril 2025). *National Flag*. South African Government. https://www.gov.za/about-sa/national-flag-0.

Government of South Africa (4 avril 2025). *Public holidays in South Africa*. South African Government. https://www.gov.za/about-sa/public-holidays.

Government of South Africa (4 avril 2025). *Government system.* South African Government. https://www.gov.za/government-system.

Government of South Africa (4 avril 2025). *Government Leaders*. South African Government. https://www.gov.za/about-government/contact-directory/profile.

Groupe de la Banque Mondiale (4 avril 2025). *Afrique du Sud*. Groupe de la Banque Mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/pays/afrique-du-sud.

Heere, B., Walker, M., Gibson, H., Thapa, B., Geldenhuys, S. et Coetzee, W. (2016). Ethnic identity over national identity: an alternative approach to measure the effect of the World Cup on social cohesion. *Journal of Sport & Tourism, 20* (1), 41-56, DOI: 10.1080/14775085.2016.1175369.

Hlalele, D. (2012). Social Justice and Rural Education in South Africa. *Perspectives in Education, 30*(1), 111–118.

Hugo, W. (2024, 19 septembre). South Africa has a new education law: some love it, some hate it – education expert explains why. *The Conversation*. http://theconversation.com/south-africa-has-a-new-education-law-some-love-it-some-hate-it-education-expert-explains-why-239406.

Hugon, P. (2016). *L'Afrique du Sud, puissance émergente et vulnérable*. IRIS éditions. Revue internationale et stratégique. doi: https://doi.org/10.3917/ris.103.0143.

Human Rights Council. (2012). *Report of Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance*, Mutuma Ruteree. Durban: 20e session, Item 9, 15 mai 2012.

Hydro-Québec (4 avril 2025), *Notre énergie*, Hydro-Québec. https://www.hydroquebec.com/a-propos/notre-energie.html.

BIBLIOGRAPHIE

Institut canadien d'information sur la santé. (2024). Tendance des dépenses nationales de santé, 2024 - infographies. https://www.cihi.ca/fr/tendances-des-depenses-nationales-de-sante-2024-infographies#how.

Institut de la statistique du Québec. (2022). *La participation électorale des jeunes nés au Québec – un aperçu*. Gouvernement du Québec. https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/participation-electorale-jeunes-nes-quebec-apercu.

Institute for Security Studies. (2023). *Soaring murder rates underline the lack of sound directing for policing*.

Institut national de santé publique du Québec. (2019). *La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : définition, composantes et indicateurs*. Québec: Gouvernement du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2595_cohesion_sociale_essentielle_securite.pdf.

Kaplan, D., & Höppli, T. (2017). The South African brain drain : An empirical assessment. *Development Southern Africa*, 497-514. doi:10.1080/0376835X.2017.1351870.

Le360Afrique. (2024). Afrique du Sud: plus de 2 millions de personnes menacées par la fermeture des mines de charbon. *le360Afrique*. https://afrique.le360.ma/societe/afrique-du-sud-plus-de-2-millions-de-personnes-menacees-par-la-fermeture-des-mines-de-charbon_DLR3WNXQ65CTRA7BESWTAYAC6E/.

Le Brech, C. (2017). *Afrique du Sud : l'alcoolisme, une tragédie sociale et un gouffre financier*. France info.

Le Monde. (2023). Eskom, géant sud-africain de l'électricité aux pieds d'argile. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/03/electricite-eskom-geant-sud-africain-aux-pieds-d-argile_6163990_3212.html.

Legault Thuot, C. (2024, 21 mai). Système de santé : pénurie de main-d'œuvre ou exode vers le privé? *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*. https://iris-recherche.qc.ca/communiques/main-doeuvre-sante-services-sociaux.

Loi constitutionnelle de 1867,30 & 31 Vict. c. 3 (R.-U.).

Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, RLRQ, c. T-15.2.

Lupinda, E., Olivier, L., Verhage, S. et Reid, S. (2024). *Innovative Healthcare Solutions in South Africa: Leveraging Private-Sector Approaches for Universal Health Coverage*. Reach Alliance. https://reachalliance.org/case-study/social-franchising-as-a-model-to-improve-access-to-health-care-in-south-africa/.

Maile, P., Tsegay, Y., Manigena, J., & Abrahams, A. (2024). *THE PEOPLE'S REPORT ON THE 2030 AGENDA FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT.* African Monitor.

Masuku, S., & Nkala, S. (2023, Août 23). South Africa's media often portrays foreigners in a bad light. This fuels xenophobia. *The Conversation*. https://theconversation.com/south-africas-media-often-portrays-foreigners-in-a-bad-light-this-fuels-xenophobia-204564.

BIBLIOGRAPHIE

Mbete, S. (2024). *MAKING SENSE OF VOTER TURNOUT IN THE 2024 SOUTH AFRICAN NATIONAL AND PROVINCIAL ELECTIONS*. Journal of African elections. doi:in.20940/JAE/2024/v23i2a6.

Meiring, T., Kannemeyer, C., & Potgieter, E. (2018). *The Gap Between Rich and Poor: South African Society's Biggest Divide Depends on Where You Think You Fit In :* AFD Research Papers Series.

Mérenne-Schoumaker, B. (2018, mars 7). *Afrique du Sud, les défis énergétiques et miniers d'un pays émergent*. Géoconfluences: https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/afrique-dynamiques-regionales/corpus-documentaire/mines-energie-afrique-sud.

Migration Policy Institute. (1er juin 2020). *Immigrant and Emigrant Populations by Country of Origin and Destination*. from Migration Policy Institute (MPI) Data Hub: https://www.migrationpolicy.org/programs/data-hub/charts/immigrant-and-emigrant-populations-country-origin-and-destination.

Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2023). *Criminalité au Québec - Principale tendances 2023*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.* Québec: Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PLA_inclusion-economique_2017-2023.pdf.

Mlambo, V., Thusi, X., Makhathini, M., Ndlovu, S. G., & Shoba, M. (2023). Undocumented Migration, Xenophobia and The Struggle for Employment in South Africa. *JISR management and social sciences & economics*, 118–135. doi:10.31384/jisrmsse/2023.21.3.6.

National Department of Human Settlements. (2004) *Breaking New Ground: A Comprehensive Plan for the Development of Integrated Sustainable Human Settlements.* https://www.dhs.gov.za/sites/default/files/documents/26082014_BNG2004_0.pdf.

National Planning Commission. (2012). *National Development Plan 2030 Our Future-make it work.* Pretoria: The Presidency Republic of South Africa. https://www.nationalplanningcommission.org.za/assets/Documents/ndp-2030-our-future-make-it-work.pdf.

National Summit Against Gender-Based Violence & Feminicide. (2018). *Declaration of the Presidential Summit Against Gender-Based Violence and Feminicide*.

Nervo, L. d. (2025). *Afrique sub-saharienne – Délestages et infrastructures vieillissantes : le piège énergétique sud-africain*. Credit Agricole: https://etudes-economiques.credit-agricole.com/Publication/2025-fevrier/afrique-sub-saharienne-delestages-et-infrastructures-vieillissantes-le-piege-energetique-sud-africain.

BIBLIOGRAPHIE

Nokulunga, M., Didi, T., et Clinton, A. (2018). Challenges of Reconstruction and Development Program (RDP) houses in South Africa. *Proceedings of the International Conference on Industrial Engineering and Operations Management*, 2018(SEP), 1695-1702.

OCDE. (2012). *Perspectives du développement mondial 2012 : La cohésion sociale dans un monde en mutation*. OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2012-fr.

Olofinbiyi, S. A. (2022). Anti-immigrant Violence and Xenophobia in South Africa: Untreated Malady and Potential Snag for National Development. *Insight on Africa*, 193-211. doi:https://doi.org/10.1177/09750878221079803.

O'Malley Archives. 1950. *Group Areas Act No 41*. Nelson Mandela Foundation. https://omalley.nelsonmandela.org/index.php/site/q/03lv01538/04lv01828/05lv01829/06lv01839.htm.

O'Malley Archives. 1954. *Natives Resettlement Act*. Nelson Mandela Foundation. https://omalley.nelsonmandela.org/index.php/site/q/03lv01538/04lv01828/05lv01829/06lv01944.htm.

O'Malley Archives. 1970. *Bantu Homelands Citizen Act No 26*. Nelson Mandela Foundation. https://omalley.nelsonmandela.org/index.php/site/q/03lv01538/04lv01828/05lv01829/06lv01944.htm.

O'Malley Archives. *The Reconstruction and Development Programme (RDP)*. Nelson Mandela Foundation. https://omalley.nelsonmandela.org/index.php/site/q/03lv02039/04lv02103/05lv02120/06lv02126.htm.

PanSALB. (2023). *About Us*. Pan South African Language Board: https://www.pansalb.org/about-us/.

Parliament of South Africa (2016). *Rules of the National Assembly*, 9e éd., Le Cap.

Pauw, T. L. (2022). Catching up with the constitution: An analysis of National Health Insurance in South Africa post-apartheid. *Development Southern Africa, 39* (6), 921-934, DOI: 10.1080/0376835X.2021.1945911.

Perspective Monde. Conquête de la Coupe du monde de rugby par l'Afrique du Sud. *Perspective monde*. https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/1253.

Perrot, C. (2024). Le miracle sud-africain? Avancées sociales…et creusement des inégalités. *Pouvoirs, 191*, 85-92.

Philippe, X. (2024). L'accès à l'enseignement en Afrique du Sud après l'apartheid. *L'enseignement, 7* (12), https://www.conseil-constitutionnel.fr/publications/titre-vii/l-acces-a-l-enseignement-en-afrique-du-sud-apres-l-apartheid.

BIBLIOGRAPHIE

Philippe, X. (2024). Afrique du Sud, 1996 : nouvelle nation, nouvelle Constitution. Pouvoirs, 191, 43-54.

Plourde, É. (2025). *Corps, plaisir et résistances : un regard transféministe sur l'exception d'ordre public viciant le consentement sexuel en contexte BDSM*, Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, Faculté de Droit, Sherbrooke, en ligne : <http://hdl.handle.net/11143/22310>.

Price, G. (2024). *Alcohol and substance abuse.* South African Government - Official Information and Services.

Price, M. (1986). Health care as an instrument of apartheid policy in South Africa. *Health Policy and Planning*, 1, 158–70.

Projet de loi 84 : Loi sur l'intégration nationale. (2025). 1re sess., 43e lég. file:///C:/Users/P1979/Downloads/25-084f-1.pdf.

Rispel, L. (2016). Analysing the progress and fault lines of health sector transformation in South Africa. *South African Health Review*, 17–23. https://journals.co.za/doi/epdf/10.10520/EJC189322.

Roux, N. (2024). Post-apartheid Memorialization in South Africa. *African History*. doi:https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190277734.013.1320.

Saint-Arnaud, P. (2025). Le Québec pourrait augmenter son PIB de 4,9 G$ par une légère hausse de la littératie. *La Presse Canadienne*. https://www.msn.com/fr-ca/actualites/quebec-canada/le-qu%C3%A9bec-pourrait-augmenter-son-pib-de-4-9-g-par-une-l%C3%A9g%C3%A8re-hausse-de-la-litt%C3%A9ratie/ar-AA1BE8wE?ocid=BingNewsSerp.

Salga National Conference. (2016). *Strategic framework 2017- 2022*. SALGA. 3._SALGA_Draft_Strategic_Framework_2017-2022.pdf.

Sayed, Y. et Soudien, C. (2021). Managing a Progressive Educational Agenda in Post-apartheid South Africa: The Case of Education Public-Private Partnerships. Dans J. Zadja, *Third International Handbook of Globalisation, Education and Policy Research* (p. 117-138), Springer Nature. DOI: 10.1007/978-3-030-66003-1_7.

Séverin, M. (2017). Civil society and the fight against illicil financial flows in Africa. The case study of OUTA and the "state capture" in South Africa. Dans *South Africa Decolonial Perspectives on Political Economy and Corruption* (pp. 119-134). Routledge. doi:10.4324/9781003197232-8.

Séverin, M. (2018). Afrique du Sud - « State capture » : un système mafieux révélé au grand jour. *Le Point*. Récupéré sur https://www.lepoint.fr/economie/afrique-du-sud-state-capture-un-systeme-mafieux-revele-au-grand-jour-17-09-2018-2251872_28.php#11.

Société d'habitation du Québec. *Programme d'habitation abordable Québec.* https://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme-dhabitation-abordable-quebec.

South African CSO Working Group on Sustainable Development Goals. (2024). *The People's Report on the 2030 Agenda for Sustainable Development*. African Monitor.

BIBLIOGRAPHIE

South African Government. (2025). *Official Information and Services*. Community Work Programme: https://www.gov.za/CommunityWorkProgramme.

South African Government, *National Action Plan (NAP) to Combat Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Intolerance,* South African Government, Pretoria, 2019.

South African Government: Official Information and Services. *1913 Natives Land Act Centenary*. https://www.gov.za/news/events/commemorative-events/1913-natives-land-act-centenary.

South African History Archive. (2010, 11 février). *District Six: recalling the forced removals.* https://www.saha.org.za/news/2010/February/district_six_recalling_the_forced_removals.htm

South African History Online. (2016). *Early struggles, contact and conflict in the Cape Colony*. Le Cap.

South African Human Rights Commission. Fact Sheet on the right to adequate housing. *South African Human Rights Commission.* https://www.sahrc.org.za/home/21/files/Fact%20Sheet%20on%20the%20right%20to%20adequate%20housing.pdf.

Statistics South Africa. (2025). *Quarterly Labour Force Survey - Quarter 4: 2024*. Pretoria: South African Government. https://www.statssa.gov.za/publications/P0211/P02114thQuarter2024.pdf.

Statistics South Africa. (2025). *Report on Migration Statistics Based on Various Data Sources Including Census 2022*. Pretoria: South African Government. https://www.statssa.gov.za/publications/03-04-04/03-04-042022.pdf.

Statistics South Africa. (2024, novembre 12). *Statistics South African offical unemployment rate in third quarter of 2024*. https://www.gov.za/news/media-statements/statistics-south-africa-official-unemployment-rate-third-quarter-2024-12-nov.

Statistique Canada. (2024). *Tableau 2 : Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 2014 à 2023*.

Teulié, G. (2019). *Histoire de l'Afrique du Sud. Des origines à nos jours.* Paris : Éditions Tallandier.

The Other Foundation. (2016). *Progressive Prudes: A survey of attitudes towards homosexuality & gender non-conformity in South Africa*. Johannesburg: Human Sciences Research Council.

The Presidency Republic of South Africa. (2020). *The Presidential Youth Employment Intervention*. Pretoria: Project Management Office in the Presidency of the Republic of South Africa. https://www.stateofthenation.gov.za/assets/downloads/pyei/v4/Overview-digital_Aug23.pdf.

The World Bank. (2018). *OVERCOMING POVERTY AND INEQUALITY IN SOUTH AFRICA - An assessment of Drivers, Constraints and Opportunities*. Washington: International Bank for Reconstruction and Development.

BIBLIOGRAPHIE

Turok, I. (2018). Worlds apart: spatial inequalities in South Africa. Dans Smith, M.N. (ed). *Confronting inequality: the South African crisis*. Johannesburg: Jacana Media. 129-151. http://hdl.handle.net/20.500.11910/13531.

Van Der Berg, S. et Hofmeyr, H. (2018). Education in South Africa. *World Bank Group*. http://hdl.handle.net/10986/30017.

Van Lennep, T. (2018). *Migration I: Public opinion versus reality on immigrants in South Africa*. Helen Suzman Foundation (HSF): https://hsf.org.za/publications/hsf-briefs/public-opinion-versus-reality-on-immigrants-in-south-africa.

Vos, P. d. (2024). La Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud. *Pouvoirs*, 55-64. doi:https://doi.org/10.3917/pouv.191.0055.

World Bank. (2024, janvier 9). *Informal Economy Database*. World Bank Group: https://www.worldbank.org/en/research/brief/informal-economy-database.

Willie, M. M. et Maqbool, M. (2023) Access to Public Health Services in South Africa's Rural Eastern Cape Province. *Journal of Medicine and Public Health, 4*(5), 110. https://www.medtextpublications.com/open-access/access-to-public-health-services-in-south-africarsquos-1402.pdf.

Zimbalist, Z. (2017). Breaking down rural and urban bias and interrogating spatial inequality, evidence from South Africa. *Dev Policy Rev, 35*(2), 246-269. https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1111/dpr.12331.

ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ

JOHANNESBOURG

LUNDI, 24 FÉVRIER 2025

19H05 : VOL MONTRÉAL-AMSTERDAM [VOL DU 23 FÉVRIER ANNULÉ]

MARDI, 25 FÉVRIER 2025

10H10 : VOL AMSTERDAM-JOHANNESBOURG
22H00 : ARRIVÉE À L'AÉROPORT OR TAMBO JOHANNESBOURG

MERCREDI, 26 FÉVRIER 2025

9H00-13H00 : VISITE GUIDÉE DU QUARTIER DE SOWETO
14H00-16H00 : RENCONTRE AVEC BENITA PAVLICEVIC ET MIKE PAVLICEVIC, CONSULTANTE INDÉPENDANTE POUR DES ONG
18H00-19H00 : RENCONTRE AVEC TSHEPO MADLINGOZI, COMMISSAIRE À LA *SOUTH AFRICAN HUMAN RIGHTS COMMISSION*

JEUDI, 27 FÉVRIER 2025

10H00-12H00 : RENCONTRE AVEC ZAID KIMMIE, ITUMELENG TUMI MAGOAI, MOSANGOANENG MOSA LETEANE, *FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS*
13H00-15H00 : RENCONTRE AVEC RAZIA SALEH, FONDATION NELSON MANDELA
15H30-17H30 : VISITE DE LA CONSTITUTIONAL HILL

PRETORIA

VENDREDI, 28 FÉVRIER 2025

8H30-9H30 : RENCONTRE AVEC DIMITRI THÉRIAULT, HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA EN AFRIQUE DU SUD
10H00-12H00 : RENCONTRE AVEC DANALINE FRANZMAN, NOKUTHULA LUVUNO, NOLUTHANDO NKOSI, MDUMISENI WAKABA, NGWAKO RAMPHADI, NTHAPELELENGSELEKA, NKHUMBULENIMUNYAI, WITNESS NDOU, MODIBA MANTSHA MAITE, NKHANGWENI MASHAU, MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DU DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL
12H30-13H30 : VISITE DU *VOORTREKKER* MONUMENT
14H30-17H00 : VISITE DU MUSÉE DE L'APARTHEID

SAMEDI ET DIMANCHE, 1ER ET 2 MARS 2025

FIN DE SEMAINE

LE CAP

LUNDI, 3 MARS 2025

9H30-10H30 : RENCONTRE AVEC LUCIE PAGÉ ET JAY NAIDOO
15H10-17H30 : VOL INTERNE JOHANNESBOURG - LE CAP

MARDI, 4 MARS 2025

9H00-11H30 : RENCONTRE AVEC DANIELA ELLERBECK, ISMAIL JOOSUB, BRENDA STEYN, MANAGER, CHRISTO VAN DER RHEEDE, FONDATION FW DE KLERK
16H00-17H30 : RENCONTRE AVEC MARIANNE CAMERER ET DINEO SEABE, UNIVERSITÉ DE CAPE TOWN

MERCREDI, 5 MARS 2025

10H30-12H00 : MUSÉE DU DISTRICT SIX
13H00-13H00 : VISITE DES ARCHIVES DU CAP-OCCIDENTAL
14H00-16H00 : VISITE GUIDÉE DU PARLEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD ET ÉCHANGES POLITIQUES
16H00-18H00 : RENCONTRE AVEC SHANIL HARICHARAN ET VINCENT SAVARY-JACKSON

JEUDI, 6 MARS 2025

9H00-9H45 : RENCONTRE AVEC DAYLIN MITCHELL ET REAGEN ALLEN, PARLEMENT PROVINCIAL DU CAP-OCCIDENTAL
10H00-11H45 : RENCONTRE AVEC MEMORY BOOYSEN, DAVE BRYANT, DUWAYNE JACOBS, DONNA STEPHENS, THOMAS WALTERS, PARLEMENT PROVINCIAL DU CAP-OCCIDENTAL
13H00-14H00 : RENCONTRE AVEC RODERICK THYSSEN ET LINDA MQIKELA, EXÉCUTIF DE LA PROVINCE DU CAP-OCCIDENTAL
14H00-16H00 : RENCONTRE AVEC PAZUMA STOFILE, SULLEIMAN HENRY, ASHURA NOORDEEN ET DEAN RULSEN, EXÉCUTIF DE LA PROVINCE DU CAP-OCCIDENTAL

VENDREDI, 7 MARS 2025

10H00-12H00 : RENCONTRE AVEC JAMES STYAN ET MUCHFIQOH GALIEM, VILLE DE CAPE TOWN
14H00-16H00 : RENCONTRE AVEC MIKE POTHIER, *CATHOLIC PARLIAMENTARY LIAISON OFFICE*

SAMEDI ET DIMANCHE, 8 ET 9 MARS 2025

FIN DE SEMAINE

LUNDI, 10 MARS 2025

8H45-12H45 : RENCONTRE AVEC MS T LYONS, MR P HAHNDIEK, MR M PLAATJIES, MR G MATAKANE, MR J MANYANGE, PARLEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD
13H45-16H00 : RENCONTRE AVEC ME PHINDELA, MS VUYO MNANA, MS SHAHIDA BOWERS, PARLEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

MARDI, 11 MARS 2025

11H45 : VOL INTERNE LE CAP - JOHANNESBOURG
19H25 : VOL JOHANNESBOURG - LONDRES

MERCREDI, 12 MARS 2025

16H30 : VOL LONDRES - MONTRÉAL
20H05 : ARRIVÉE À L'AÉROPORT PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU

BUDGET

Catégorie	Dépenses prévues ($ CAD)	Dépenses réelles ($ CAD)	Revenus ($ CAD)
TRANSPORT	8 880	9 265, 41	-
HÉBERGEMENT	7 140	4 626, 31	-
NOURRITURE	4 030	4 526,95	-
AUTRES (voir le détail aux pages suivantes)	1 060	2 656,48	-
BUDGET DE DÉPART	-	-	15 000
SURPLUS MISSIONS CANADIENNES	-	-	1 172,78
PARTENAIRE LOJIQ	-	-	5 000
TOTAL	**21 110**	**21 078,15**	**21 172,78**

BUDGET DÉTAILLÉ

Catégorie	Sous-catégorie	Dépenses prévues ($ CAD)	Dépenses réelles ($ CAD)
TRANSPORT	Billets d'avion Montréal-Johannesbourg	7 260	6 875,05
	Billets d'avion Johannesbourg-Cap	1 060	1 080,39
	Transport Québec-Montréal	-	423,46
	Transport journalier (Uber)	400	886,51
	Sous-total	**8 880**	**9 265,41**
HÉBERGEMENT	Logement Johannesburg (Hôtel)	3 060	2 159,40
	Logement Le Cap (Airbnb)	4 080	2 466,91
	Sous-total	**7 140**	**4 626,31**
NOURRITURE	Montant forfaitaire	4 030	4 529,95
	Sous-total	**4030**	**4 529,95**
AUTRES	Imprévus	500	340,62
	Assurances	200	199,95
	Médicaments et vaccins	-	382,87
	Visites institutionnelles	-	806,04
	Cadeaux protocolaires	100	156
	Forfaits de téléphone	60	73,50
	Interprètes	200	0
	Indemnités compensatoires	-	697,50
	Sous-total	**1 060**	**2 656,48**
Surplus		**-**	**94,64**
GRAND TOTAL		**21 110**	**21 078,15**

GLOSSAIRE

Afrikaans : Langue d'origine germanique parlée par les Afrikaners, soit un dérivé du néerlandais développé à partir du XVIIe siècle. L'Afrikaans est surtout parlé par les Afrikaners et les Coloured.

Afrikaners : Groupe ethnique d'Afrique du Sud qui désigne les colons blancs et leurs descendants tirant leurs origines des Pays-Bas, d'Allemagne ou d'huguenots français ayant fui les persécutions religieuses à la suite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685. L'histoire des Afrikaners débutent en 1652 lorsque les premiers Néerlandais s'installent près du Cap de Bonne-Espérance.

Amnistie : Acte juridique qui permettait de pardonner rétroactivement la commission de comportements hautement répréhensibles lorsqu'ils surviennent dans le cours d'un schème généralisé et global, en l'espèce l'apartheid. Autrement dit, les crimes commis durant l'apartheid pouvaient être effacés dans la mesure où ils s'y rattachaient véritablement. L'amnistie permet à une société de « tourner la page » sur un traumatisme violent et collectif, sans toutefois incarcérer une grande partie de sa population ayant contribué à un tel système.

Apartheid : Ségrégation extrême sur des fondements raciaux et ethniques, institutionnalisée par le corpus législatif et systématisée dans l'ensemble des sphères de la société. « Apartheid » est un mot en afrikaans, partiellement dérivé du français, qui signifie « séparation, mis à part ». L'apartheid désigne généralement la situation spécifique survenue en Afrique du Sud. À l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale en vigueur depuis le 1er juillet 2002, l'apartheid est officiellement reconnu comme crime contre l'humanité par le droit international.

Bantoustans : Aussi appelés « *tuisland* » en afrikaans ou « *homeland* » en anglais, ce sont des régions géographiques artificiellement créées durant l'apartheid et qui étaient destinées à l'accueil des populations noires ou coloured. Ces territoires en périphérie des centres urbains réservés aux Blancs étaient sous-financés, marqués par la pauvreté et permettaient un accès très limité à l'emploi et aux infrastructures. Les habitants des bantoustans détenaient un passeport distinct qui leur empêchait l'accès aux zones blanches, à moins d'un permis spécifique à cet effet. Il était requis d'avoir son passeport sur soi en tout temps, sans quoi des peines d'incarcération ferme pouvaient être octroyées.

Bataille de Blood River : Bataille survenue le 16 décembre 1838 sur la berge de la rivière Ncome, dans la province du KwaZulu-Natal actuel, entre les Voortrekkers fuyant le Cap et les Zoulous occupant initialement les terres. Faisant des milliers de morts, la bataille de Blood River, l'une des plus marquantes de l'histoire sud-africaine, sera un point tournant à l'installation définitive des Voortrekkers dans la grande région du Transvaal et de l'État libre d'Orange.

Boer : Synonyme d'Afrikaner, qui est désormais l'appellation commune pour désigner les groupes boers. Les Boers désignaient particulièrement les fermiers afrikaners. Le terme « boer » est souvent associé à la guerre anglo-boer (ou guerre des Boers) entre les colons boers (première vague de colonisation) et anglais (seconde vague de colonisation). La seconde guerre des Boers est remportée par les Britanniques (et qui comptent dans ses rangs des Canadiens-Français) en 1902.

GLOSSAIRE

Coloured : Groupe ethnique distinct des Blancs et des Noirs. Il s'agissait d'une catégorie intermédiaire dans le régime de l'apartheid : les *Coloured* ne disposaient pas de tous les privilèges, mais en possédaient davantage que les Noirs. Il s'agit d'un groupe très hétérogène, tant sur le plan des origines, des langues parlées et des religions. Les *Coloured* incluent donc des populations métissées de différentes ethnies, en particulier au carrefour des ethnies blanche, noire, malaise ou indienne.

LGBTI : Expression désignant les personnes Lesbiennes, Gaies, Bisexuelles, Trans et Intersexes. En Afrique du Sud, cette expression est préférée à l'acronyme LGBTQ+, notamment dans la documentation gouvernementale et auprès des acteurs rencontrés.

Nation arc-en-ciel : projet de société progressiste et multiculturaliste au sein de laquelle les droits et libertés de tous sont garantis par une constitution ambitieuse. La nation arc-en-ciel réfère à la vision de société qu'avait Nelson Mandela pour l'Afrique du Sud lors de sa prise du pouvoir en 1994.

Panafricanisme : Mouvement social, économique culturel et politique d'unification de toutes les nations du continent africain et misant sur la fierté d'une identité africaine supra-frontalière. Ce mouvement peut également être interprété au sens large de sorte à inclure toutes les populations noires ayant vécu de l'esclavage et de la colonisation, tant en Afrique que dans les Caraïbes.

Springboks : Équipe national de rugby d'Afrique du Sud. Alors que le rugby était historiquement un sport réservé aux Sud-Africains blancs, les Springboks sont devenus, sous la gouverne et les encouragements de Nelson Mandela, un symbole inclusif d'unité nationale, notamment lors de leur victoire à la Coupe du monde de rugby en 1995, un an après la fin de l'apartheid.

Township : On pourrait tenter de traduire cette expression par « bidonville », mais la traduction serait imparfaite. Il s'agit d'habitations de fortune situées en marge des villes, principalement habitées par les populations noires et *Coloured*. L'eau courante, l'électricité et les toilettes y sont souvent manquantes et les conditions de vie y sont précaires.

Trio crimes : Trois principaux crimes économiques commis en Afrique du Sud comprenant (1) les vols résidentiels, (2) les vols commerciaux et (3) la piraterie routière [ou « *carjacking* » en anglais].

Ubuntu : Philosophie traditionnelle africaine mettant l'accent sur le vivre ensemble et l'interdépendance des individus au sein de la communauté. Dans cette philosophie, la communauté et son bien-être est non seulement consubstantielle au bien-être de l'individu, mais elle le précéde.

Voortrekkers : Afrikaners s'étant enfoncés dans les terres sud-africaines après la vague de colonisation britannique sur les rives, au début du XIXe siècle. Les Voortrekkers (« ceux qui vont de l'avant » en afrikaans) effectuent, entre 1835 et 1852, le Grand Trek (« la grande migration » en afrikaans) vers l'État libre d'Orange (Bloemfontain) et le Transvaal (Pretoria, Johannesbourg).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANC : Congrès national africain
BEE : *Black Economic Empowerment*
BNG : *Breaking New Ground*
CCID : *Central City Improvment District Policy*
CGE : Commission pour l'égalité des genres
CRL Rights Commission : Commission pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques
DA : Alliance démocratique
DSAC : *Department of Sports, Art and Culture*
EEA : *Employment Equity Act*
IEC : Commission électorale indépendante
NDP : *National Development Plan 2030*
ONU : Organisation des Nations unies
PIB : Produit intérieur brut
RDP : *Reconstruction and Development Programme*
SAHRC : Commission sud-africaine des droits humains
SALGA : Association des gouvernements locaux d'Afrique du Sud
TRC : Commission Vérité et Réconciliation
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

NOS RENCONTRES EN IMAGES



(Rencontre avec Marianne Camerer et Dineo Seabe, 4 mars 2025)



(Rencontre avec Dimitri Thériault, 28 février 2025)



(Rencontre avec Shanil Haricharan et Vincent Savary-Jackson, 5 mars 2025)



(Rencontre avec Benita et Mike Pavlicevic, 26 février 2025)

NOS RENCONTRES EN IMAGES



(Rencontre avec les membres de la *Foundation for Human Rights*, 27 février 2025)



(Rencontre avec Mike Pothier, 7 mars 2025)



(Rencontre avec Roderick Thyssen et Linda Mqikela, 6 mars 2025)



(Rencontre avec Lucie Pagé et Jay Naidoo, 3 mars 2025)

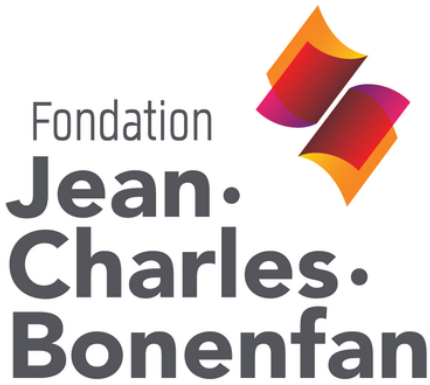


(Rencontre avec Tshepo Madlingozi, 26 février 2025)



(Rencontre avec James Styan et Muchfiqoh Galiem, 7 mars 2025)





1020, rue des Parlementaires, 7e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : 418-643-1992 # 70893
Télécopieur : 418-644-3593
fondationfjcb@assnat.qc.ca